

Première séance, mardi 15 septembre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Communications		
2019-DICS-58	Loi	Modification de la loi sur la scolarité obligatoire (langue partenaire par immersion et modification terminologique)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> André Schneuwly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-139	Motion	Tous les élèves des cycles d'orientation doivent être équipés d'un appareil électronique individuel	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Daniel Bürdel Urs Perler <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-81	Motion	Modification de la loi scolaire: introduction de demi-jours de congé choisis individuellement, aussi appelées "journées joker"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Susanne Schwander Eliane Aebischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-151	Motion	Des panneaux solaires sur les immeubles figurant au recensement des biens culturels du canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2020-GC-119	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) - 2019	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-GC-115	Motion	Initiative cantonale - Stop aux licenciements abusifs au retour du congé maternité: plus de protections pour les mères	Retrait	<i>Auteur-s</i> Martine Fagherazzi-Barras Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-127	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal - Poste 1	Scrutin uninominal	
2020-GC-128	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal - Poste 2	Scrutin uninominal	
2020-GC-129	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal pénal économique (poste n° 1)	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2020-GC-130	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal pénal économique (poste n° 2)	Scrutin uninominal	
2020-GC-131	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal pénal économique (poste n° 3)	Scrutin uninominal	

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^me et MM. Eric Collomb, Paola Ghielmini Krayenbuhl, Guy-Noël Jelk, Ruedi Schläfli et Jean-Daniel Wicht.

M. Jean-François Steiert, conseiller d'Etat, est excusé.

—

Communications

La Présidente.

1. Je vous rappelle que compte tenu de la situation épidémiologique actuelle, nous devons respecter scrupuleusement les mesures sanitaires préconisées par l'OFSP, donc l'hygiène des mains et la distanciation sociale. Je vous prie donc d'être vigilants, de garder la distance de 1,5 mètre entre vous, de rester à votre place et de limiter le plus possible vos déplacements. Le port du masque est nécessaire si vous n'arrivez pas à respecter la distance physique de 1,5 mètre. Il y en a à disposition à l'entrée de la salle. Par avance, je vous remercie de bien vouloir suivre ces règles de conduite.
 2. Retrait de la motion populaire 2020-GC-84: je vous signale que le SSP a retiré la motion populaire intitulée "CPPEF - Les engagements du Conseil d'Etat doivent être tenus et au sortir de la crise du COVID-19 le service public doit être renforcé, pas démantelé".
 3. Retrait de la motion 2019-GC-190: MM. les Députés Romain Collaud et Bertrand Morel ont décidé également de retirer leur motion.
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Loi 2019-DICS-58

Modification de la loi sur la scolarité obligatoire (langue partenaire par immersion et modification terminologique)

Rapporteur-e:	Schneuwly André (<i>VCG/MLG, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	16.12.2019 (<i>BGC septembre 2020, p. 2694</i>)
Préavis de la commission:	20.02.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2712</i>)

Entrée en matière

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Die parlamentarische Kommission hat sich an einer Sitzung während zwei Stunden getroffen. Dabei ging es um die beiden folgenden Themen: Artikel 12, Absatz 2, Erlernen der Partnersprache durch

Immersion (Promotion de l'apprentissage des langues) und Wechsel respektive Gleichsetzung der Terminologie Schulleiterin/Schulleiter zu Schuldirektorin/Schuldirektor (responsable d'établissement respectivement directrice ou directeur).

Le thème de la langue partenaire est présent dans nos esprits depuis longtemps. En 2000, les électeurs ont rejeté dans les urnes la proposition d'organiser l'enseignement par immersion dans tout le canton de Fribourg. Ce fut un tournant majeur dans le développement de ce sujet. Dix ans plus tard, le concept des langues a été introduit. En 2014, la promotion de la langue partenaire a été inscrite à l'article 12 de la loi sur la scolarité obligatoire. En 2016, elle a été précisée dans le règlement d'application et aujourd'hui, nous en discutons à nouveau dans une perspective bilingue positive.

Ich bringe Euch folgende zusätzlichen Informationen aus der Kommission zu Artikel 12: Die Kommission war sich einig, dass die Förderung der Partnersprache mit Immersionsunterricht in unserem Kanton ein zentrales Anliegen ist. Dabei geht es einerseits um das Erlernen der Sprache, andererseits aber auch um das Eintauchen in die andere Sprachkultur, das Entdecken der Sprache mit inhalts- und handlungsorientiertem Unterricht. Eine Perle unseres Kantons.

Die Kommission nahm auch zur Kenntnis, dass es im Kanton Freiburg bereits auf verschiedenen Ebenen gut funktionierende Projekte gibt. In der Botschaft hat der Staatsrat die verschiedenen Vorschläge beschrieben. Leider ist bis jetzt die bilinguale Klasse wie das Projekt an der OS Murten noch nicht zustande gekommen. Schade. Weitere Projekte sind in Planung. Das Sprachenkonzept als Basis und der Leitfaden zur Förderung des Sprachenlernens vom 1. Mai 2019 sind wertvolle Instrumente für die Weiterentwicklung der Förderung der Partnersprache.

Ganz wichtig scheint uns auch die Lehrpersonenausbildung an der PH Freiburg und an der Universität und allgemein die Weiterbildung der Lehrpersonen. Hier gibt es noch ein grosses Entwicklungspotential – zweisprachige Lehrpersonen sind ein wesentlicher Trumpf für den Immersionsunterricht.

La préoccupation de l'ensemble de la commission, et nous partageons ici l'avis du Conseil d'État, est de savoir comment nous pouvons soutenir et développer davantage l'immersion pédagogique dans notre paysage scolaire et motiver les autorités responsables sans que cela devienne une contrainte.

Wir haben über die obligatorische Einführung gesprochen und finden, dass das Gesetz und die Instrumente Möglichkeiten geben, dass die Schulen und Organisationen ihren Weg gehen können. In diesem Sinne ist es eine Aufforderung, als Schule auch Pionierarbeit zu leisten.

Dans cette optique, nous avons repris la proposition du Conseil d'État et adapté le texte à l'article 12. Vous avez pu lire l'article de la commission.

Zum Terminologiewechsel Schulleiterin/Schulleiter zu Schuldirektorin/Schuldirektor (remplacer responsable d'établissement par directrice ou directeur): Die Begriffsänderung war unbestritten und wurde von allen Kommissionsmitgliedern unterstützt. Die Rollen und Aufgabengebiete sind identisch. Beide Funktionen haben das gleiche Pflichtenheft. Terminologiewechsel: Ja.

Von einigen Mitgliedern wurde jedoch gefordert, dass die notwendigen Mitarbeiterstunden zur Unterstützung des Schuldirektors oder der Schuldirektorin und der unterschiedliche Lohn dementsprechend angepasst werden sollten. Da gibt es noch einen zu grossen Unterschied zwischen der OS und den Primarschulen.

Das Eintreten in die Gesetzesgrundlage war in der Kommission unbestritten.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. La question de l'apprentissage de la langue partenaire par immersion est évidemment d'un très grand intérêt pour notre canton bilingue et la qualité de l'enseignement des langues. Depuis l'élaboration du concept cantonal pour l'apprentissage des langues, les projets d'enseignement par immersion n'ont cessé de se multiplier et les écoles sont de plus en plus ouvertes à cette pratique. Durant l'année scolaire 2019-2020, 85 classes du cycle d'orientation et 23 du degré primaire se sont engagées dans l'enseignement par immersion.

Le présent message – qui fait suite à la motion correspondante de MM. Pierre Mauron et Peter Wüthrich – explique pourquoi les échanges d'enseignantes et d'enseignants d'une région linguistique à l'autre ne sont pas faisables. C'est la raison pour laquelle les services de l'enseignement obligatoire favorisent le développement de pratiques immersives au sein même des établissements et avec le personnel des établissements. En effet, de nombreuses modalités d'apprentissage par immersion existent déjà et sont en cours de développement. Concrètement, la DICS a mandaté un groupe de pilotage interservice pour l'encouragement à l'enseignement des langues. Plusieurs projets sont en phase d'élaboration pour les années à venir, accompagnés par l'inspection scolaire ou par les collaboratrices et collaborateurs pédagogiques. Le nombre croissant de ces projets et l'attitude positive des écoles en vue de mettre en œuvre l'immersion sont donc très réjouissants. L'objectif actuel est donc de consolider les projets existants et de continuer de soutenir l'enseignement par immersion. Le programme du gouvernement et le plan financier pour la législature 2017-2021 prévoient d'ailleurs que le canton favorise l'ouverture à la

langue partenaire en poursuivant le développement de l'enseignement des langues, en encourageant les activités d'échanges et en systématisant les situations d'immersion linguistique.

Pour toutes ces raisons, le message propose donc d'ancrer l'enseignement par immersion dans l'article 12 de la loi scolaire. Cela aurait beaucoup de sens car cela permettrait de renforcer et d'étendre encore cette pratique. Ce serait également une manière de reconnaître ce qui se fait déjà actuellement. Le Conseil d'Etat s'est d'ailleurs rallié à la proposition d'amendement de la commission et soutient donc la version bis de la commission.

Le message propose aussi une modification terminologique de la loi scolaire qui consiste à changer la dénomination actuelle de "responsable d'établissement primaire" en "directrice et directeur d'école primaire", en allemand "Schuldirektorin oder Schuldirektor für Primarschule". Cette modification vise en fait deux objectifs. Premièrement, il arrive que le nom de responsable d'établissement primaire ne soit pas compris par les partenaires de l'école et que cela engendre des malentendus. Le responsable d'établissement n'est pas le concierge! Un changement de dénomination conférerait donc à cette fonction un titre sans ambiguïté. Deuxièmement, le titre de responsable d'établissement est moins bien reconnu et moins "prestigieux" que celui de directrice et directeur. Cela constitue une inégalité de traitement compte tenu du fait que les responsables d'établissement du degré primaire ont un cahier des charges identique à celui des directrices et directeurs du cycle d'orientation. Le changement de dénomination proposé dans le message serait donc un témoignage de reconnaissance du statut des responsables d'établissement ainsi que de leur travail.

Je dirais donc que les deux objets traités dans le message constituent de vrais besoins pour l'école fribourgeoise. J'ajoute un troisième point, anecdotique, mais que je mentionne quand même: aux articles 105 et suivants, il s'agit de supprimer ou d'abroger une disposition qui était liée à la période transitoire du financement des transports scolaires.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). J'interviens ici à titre personnel. Je n'ai plus aucun lien d'intérêt avec le sujet traité étant maintenant à la retraite. Pour information, j'ai enseigné pendant une quarantaine d'années auprès d'élèves en grandes difficultés scolaires, dont certaines liées à l'apprentissage de la langue maternelle tant orale qu'écrite. Etant sur le terrain au quotidien, j'ose penser connaître quelque peu le sujet.

La motion de nos collègues Mauron et Wüthrich ayant été acceptée en novembre 2018, le Conseil d'Etat est amené à modifier notamment l'article 12 alinéa 2 de la loi sur la scolarité obligatoire. Une réformette qui touche la langue, donc à l'identité culturelle avec son lot de charges émotionnelles. Discours d'un retraité grincheux pourriez-vous me lancer... La motion était notamment construite comme un réquisitoire. On connaît cela dans les prétoires: lorsque l'on a peu d'arguments, on en vient parfois à dénigrer. On dénigre les habitants du canton qui ne connaissent pas, voire très mal, la langue partenaire. On émet des considérations sur l'école fribourgeoise où les élèves qui n'ont pas bénéficié d'un enseignement bilingue ne sont pas capables de s'exprimer dans l'autre langue. On envoie quelques épines à ce canton prétendument bilingue qui n'a de bilingue que le nom. Or, les hommes de loi nous disent qu'un Etat bilingue n'est pas un Etat où chacun parle les deux langues, mais un Etat qui a des institutions dans les deux langues. Paradoxalement, les motionnaires reconnaissent, je cite, "que le système fribourgeois actuel d'enseignement de la seconde langue a fait de grands progrès". Cela est dû au système d'enseignement en place. Puisqu'il fonctionne bien, renforçons-le! Ce concept respecte la convention intercantonale Harmos alors que la pseudo-immersion s'en éloigne. Lors de la discussion sur cette motion, M. le Commissaire du gouvernement, vous avez mis en garde contre le caractère élitaire de cette pseudo-immersion. Elle favorise les meilleurs élèves au détriment des plus faibles, car chacun comprend le cours au niveau où il comprend la langue. Mais ce niveau peut provenir autant de la famille et du milieu que de l'école. Le niveau dépendra donc pour la plupart de l'école. Dans mon groupe parlementaire Vert Centre Gauche, j'ai des collègues parfaitement bilingues qui ont eu la chance inouïe de grandir dans une famille où l'on parlait deux langues. La méthode par pseudo-immersion ne fait que se parer des plumes du paon. Le rapport PISA est très élogieux envers l'école fribourgeoise. Il recommande expressément d'utiliser la langue maternelle comme langue d'enseignement.

Il convient de signaler que le message indique aussi que les mathématiques se prêtent bien à l'enseignement dans l'autre langue. Or, la question est bien plutôt: est-ce que la seconde langue se prête à l'enseignement des mathématiques? A part pour les bilingues, la seconde langue ne se prête jamais aussi bien que la langue maternelle. Aucune langue ne remplace la langue maternelle pour la compréhension. Si vous ne me croyez pas, chers collègues, enlevez vos écouteurs et vous verrez!

Je terminerai en signalant que les motionnaires n'apportent aucun argument valable en faveur de leur proposition, aucune étude, statistique ou expertise. Même pas un témoignage sérieux!

En conclusion, il convient de lever toute ambiguïté sur le terme d'immersion. Qu'est-ce que l'immersion linguistique? Etonnamment, c'est le motionnaire, M. le Député Wüthrich, qui apporte la réponse. Ecoutons-le lors de la prise en considération de la motion: "La motion fait sens et il n'y a pas meilleur moyen d'apprendre une langue que par immersion. J'ai moi-même commencé ma vie par un stage d'immersion à 20 ans en Suisse allemande." Juste, M. Wüthrich: l'immersion, c'est le séjour linguistique dans le territoire d'une autre langue. C'est cette immersion, la vraie, et pas la pseudo, qu'il convient d'encourager et que l'Etat doit mieux financer. Elle a fait ses preuves et elle respecte la volonté des parents et des élèves.

Permettez-moi de citer une petite anecdote racontée par l'ancien conseiller d'Etat Maxime Quartenoud, qui m'a été glissée par un ancien député de la Sarine: une brave citoyenne de Treyvaux lui demandait ce qu'il pensait de sa nouvelle fonction. Il lui répond: "C'est difficile, vous savez, avec des députés..." Et notre sympathique paysanne de répondre: "Ne vous en faites pas, certains députés sont comme des derbons – des taupes, pour la traduction simultanée: plus ils travaillent, plus ils font de dégâts!"

Personnellement, en l'état des choses et songeant aux contingences quotidiennes de plus en plus pointues vécues par le corps enseignant, je refuserai les modifications pour que l'immersion telle que proposée ne finisse pas en noyade pour les élèves plus faibles notamment.

Genoud François (*PDC/CVP, VE*). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission ordinaire.

Suite à la motion de nos collègues Pierre Mauron et Peter Wüthrich sur l'apprentissage de la langue partenaire par immersion, le Conseil d'Etat nous soumet un projet de loi qui modifie celle du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire. Le groupe démocrate-chrétien a examiné ce présent message et a retenu les arguments suivants :

- > l'apprentissage par immersion est déjà présent dans le canton. Quelques exemples: les classes bilingues dans les CO, la 12^e année linguistique, les échanges linguistiques. Ces trois exemples fonctionnaient déjà dans le district certainement le moins bilingue de notre canton lorsque j'y travaillais;
- > un ancrage spécifique dans la loi scolaire permettra de soutenir ce qui se fait actuellement, de l'étendre certainement et de le développer. Des projets d'établissements, basés sur des séquences d'enseignement intégrant la langue maternelle et la langue partenaire pourraient voir le jour d'une manière plus intense, ceci étant inscrit dans la loi scolaire. Ce type d'apprentissage vivrait aussi bien dans le cycle élémentaire, comme dans les autres degrés de la scolarité.

Le groupe démocrate-chrétien voit des difficultés organisationnelles et financières quant à la proposition d'organiser des échanges d'enseignantes et d'enseignants d'une région linguistique à l'autre. Il est conscient que la meilleure façon d'apprendre la langue partenaire, ou toute autre langue, est de la vivre intensément dans la région spécifique sur une durée plus importante.

A titre personnel, j'ai toujours pris comme exemple pour consolider cette « meilleure façon d'immersion » la situation de mes élèves qui avaient décidé de suivre un apprentissage d'agriculteur et qui partaient en Suisse allemande pour leur stage. Les résultats sont très positifs.

Concernant la nouvelle terminologie, passer de responsable d'établissement à directrice ou directeur d'établissement, nous trouvons que cela est nécessaire et nous soutenons ce changement.

Sur ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien est d'accord d'entrer en matière et vous invite à soutenir le projet « bis » de la commission.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Ich beginne auf Deutsch, denn ich denke, es ist gut, wenn man bei diesem Thema beide Sprachen spricht.

Die Immersion, das Eintauchen in die andere Sprache, ist allen Fachleuten zufolge die beste Form des Spracherwerbs. Das ist vor allem für die kleinen Kinder so. Bis 8 Jahre lernen sie die andere Sprache auf sehr natürliche Weise und ohne sehr grosse Anstrengung - und zwar akzentfrei.

Ab 8 oder 9 Jahren kommt dann die Phase des Sprachenlernens. Das Gehirn funktioniert nicht mehr ganz gleich und es wird anstrengender, auch die Immersion, aber dieses Eintauchen ist immer noch die beste Form. Es braucht aber auch eine Anstrengung von Seiten des Lehrpersonals und das ist oft das wichtigste Hindernis bei dieser Form.

Je vais changer de langue pour mon collègue Claude Chassot. Je pense que, concernant la définition de ce qu'est l'immersion, nous allons régler cette question une fois autour d'un café parce que sinon nous n'en finirons pas ici.

Il est tout à fait possible de pratiquer des formes d'immersion dans les écoles et c'est notamment possible dans une situation où l'on est sur la frontière des langues et où l'on dispose de personnel enseignant dans les deux langues. Le groupe Vert Centre Gauche, dans sa grande majorité, va approuver ces changements de loi, cet article sur l'immersion.

Il y a quand même un bémol: on a un principe ici, mais rien n'est prévu pour la mise en œuvre de ce principe, ni dans la loi, ni dans la pratique. M. le Commissaire, j'ai eu l'occasion d'assister à des présentations de tous les concepts de bilinguisme qui sont actuellement en cours. Et j'étais sidérée de la bonne volonté d'appliquer cela mais également du budget totalement manquant pour mettre en œuvre cette pratique. Ce qui nous manque pour l'immersion, ce sont les objectifs, les moyens, des programmes concrets. Un seul exemple, à Morat: nous avons un essai d'immersion au CO, mais il est limité aux classes générales, pas celles de prégymsiales, ni celles d'exigences de base.

Si nous votons aujourd'hui cet article, c'est dans l'attente que vous mettiez enfin les moyens à disposition pour sa mise en œuvre.

Merci de votre soutien.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Endlich tut sich etwas in der Politik. Endlich will der Staatsrat sich engagieren, damit die Partnersprache bereits auf Primarschulstufe erlernt wird, ganz nach dem Motto: Was Hänschen nicht lernt, lernt Hans nimmer mehr.

Es ist nie leichter, eine Fremdsprache zu erlernen, als im Kindesalter, und durch den Immersionsunterricht gehen die Kinder viel entspannter und offener an das Lernen einer Fremdsprache.

Bereits im Jahre 1998 habe ich eine Motion eingereicht, das Schulgesetz dahingehend zu ändern, dass Immersionsunterricht bereits ab Kindergarten möglich ist. Die Motion wurde im Grossen Rat mit grosser Mehrheit angenommen. Leider wurde sie dann in einer Abstimmung von der Freiburger Bevölkerung abgelehnt.

Deshalb bitte ich Sie inständig, meine Damen und Herren, dieser Gesetzesänderung nach 22 Jahren Wartezeit vehement zuzustimmen.

Auch wenn mich die Kann-Form stört, überwiegt für mich der Vorteil, dass es endlich vorwärts geht in Sachen Partnersprache-Erlernen.

Für Lehrpersonen, welche sich an diesem Projekt beteiligen, müssen unbedingt Entlastungsstunden gesprochen werden, damit diese Aufgabe auf freiwilliger Basis attraktiv wird.

Was die Kompetenzen der Lehrpersonen betrifft, bin ich sehr optimistisch, dass mit der zweisprachigen Ausbildung an der PH und gezielter Weiterbildung diese Hürde zu nehmen ist - vor allem, wenn der Staatsrat bereit ist, die finanziellen Mittel zur Verfügung zu stellen.

Noch ein Wort zur Umbenennung der Schulleiterinnen in Schuldirektorinnen: auch hier ein erster Schritt. Aber Lohnanpassungen und die versprochenen, dringend notwendigen Mitarbeiterstunden müssen in die Tat umgesetzt werden, sonst nützt ein schöner Titel nichts.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt die Sozialdemokratische Fraktion die vorliegende Gesetzesänderung.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Die vorliegende Gesetzesänderung zum Thema Immersion ist ein weiterer wichtiger Schritt in die richtige Richtung, welchem ich klar zustimmen werde.

Gleichzeitig frage ich mich allerdings, ob sich mit der Änderung des Artikels 12 der erwünschte Erfolg tatsächlich einstellen wird.

Denn schon sehr lange, insbesondere seit dem Jahr 2000, als über das Sprachenkonzept abgestimmt wurde, ist man sich im zweisprachigen Kanton Freiburg einig: In Fribourg-Freiburg sollten die Schülerinnen und Schüler bereits in der obligatorischen Schulzeit gute Kompetenzen in der Partnersprache und in der anderen Kultur erwerben.

In der hauchdünn abgelehnten Vorlage im Jahr 2000 war ein Obligatorium von 10-15 Prozent der Gesamtunterrichtszeit vorgesehen, dies mit dem Ziel, die Chancengleichheit in allen Schulen des Kantons zu gewähren.

Während 20 Jahren wurde nun ein solches Obligatorium umgangen. Es ist viel Tinte geflossen, viele Akteure haben sich bemüht, viel Geld wurde gesprochen. Sicher haben während dieser Zeit zahlreiche Schülerinnen und Schüler in freiwilligen Projekten und auch dank dem kantonalen Konzept für den Sprachenunterricht viel gelernt.

Ein eigentlicher, flächendeckender kantonaler Erfolg ist aber ausgeblieben. Warum?

Ich würde wagen zu behaupten, dass die folgenden drei Punkte dafür verantwortlich sind: Erstens die ewige Angst vor den Schwierigkeiten, dem Aufwand und der Überforderung, zweitens die ewige Behauptung, die Lehrpersonen seien nicht ausgebildet und es würde an Unterrichtsmaterialien fehlen und drittens die ewige Freiwilligkeit.

Auch in der vorliegenden Botschaft werden der Aufwand, die Schwierigkeiten und die Überforderung weiterhin sehr stark betont. Optimismus und Zuversicht tönen meiner Meinung nach anders.

Was die Ausbildung der Lehrpersonen anbelangt, die ja wirklich sehr zentral ist, so bin ich überzeugt, dass diese stark von der hoffentlich (!) zukünftigen Zusammenführung der drei Lehrerausbildungsstätten abhängen wird. Dieser Entscheid sollte somit raschmöglichst gefällt werden.

Zu guter Letzt noch zur ewigen Freiwilligkeit – ich weiss, es ist ein heikles Thema: In der vorliegenden Gesetzesvorlage soll nun weiterhin alles freiwillig bleiben. Eine sinnvolle Gesetzesänderung müsste meines Erachtens aber verpflichtende Elemente beinhalten.

Deshalb meine Frage: Werden solche verpflichtenden Elemente ins Ausführungsreglement aufgenommen respektive werden die bestehenden Artikel ins Ausführungsreglement aufgenommen respektive werden die bestehenden Artikel im Ausführungsreglement dahingehend ergänzt? Zum Beispiel, dass ein Minimalanteil des Unterrichts zweisprachig oder immersiv erteilt werden soll? Dies im Sinne der Chancengleichheit in allen Klassen des Kantons.

Ich danke dem Staatsrat für die Beantwortung meiner Frage.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Le 6 février 2018, avec mon collègue Peter Wüthrich, nous avons déposé cette motion pour faire en sorte que le canton fasse encore plus en matière de bilinguisme. De notre point de vue, le canton était resté beaucoup trop timide à ce sujet, notamment depuis le refus populaire du 24 septembre 2000 du projet qui prônait l'enseignement par immersion. Un des échecs de cette votation était notamment dû au fait que l'on demandait aux enseignants d'enseigner leur branche dans une langue qui n'était pas la leur. Il a fallu dix ans depuis cet échec pour qu'un concept cantonal des langues soit élaboré, et il a fallu encore huit ans, respectivement dix ans, pour qu'une motion soit enfin acceptée pour que, sur une base volontaire, l'enseignement puisse être fait par immersion. Nous n'avons pas d'obligation. Nous avons des enseignants qui pourront choisir de le faire et qui se déplaceront. Ils enseigneront toujours dans leur langue et, malgré ceci, la frilosité du Conseil d'Etat fait qu'en 2018 il prônait le rejet de cette motion. L'enseignement par immersion, selon le Conseil d'Etat, ne devait pas être mis en œuvre. Pourquoi? Premièrement parce que cela coûte, notamment au niveau des transports. Deuxièmement parce qu'il est compliqué d'organiser les déplacements d'enseignants. Et troisièmement parce qu'il faut un immense travail de coordination pour les horaires. En résumé, cela a un prix et la mise en œuvre est compliquée, donc on ne le fait pas. Je regrette, mais lorsqu'on voit les bienfaits de cet enseignement de la langue partenaire par immersion, on est obligé d'y donner suite. Vous l'avez d'ailleurs fait, M. le Commissaire, depuis un certain temps déjà avec votre concept cantonal.

On voit qu'au-delà du bilinguisme, on parle plutôt de compréhension passive que l'on doit absolument atteindre pour que chacun puisse comprendre l'autre et non pas seulement dans les régions limitrophes, à Morat et à Fribourg, mais également en Glâne, en Veveyse ou en Gruyère, où l'on doit développer ceci.

Si le député Chassot avait eu un tout petit peu plus de gymnastique, de chant ou de bricolage en allemand, il n'aurait pas été aussi têtu dans son intervention. D'ailleurs, je lui conseille de garder le casque même lors des interventions en français, comme cela il ne suivra plus le Grand Conseil qui va dans un autre sens que ce qu'il pense.

En résumé, comme l'a dit ma collègue Ursula Krattinger-Jutzet, le groupe entrera en matière et soutiendra la position de la commission, ainsi que tous les changements de virgules et de terminologie que M. Siggen a introduit de cette loi.

Je finirai quand même sur une remarque. Nous avons l'article 6 de la Constitution qui dit que le canton encourage le bilinguisme. Mais cet article 6 n'a pas été mis en œuvre avant 2010 et le concept des langues. Nous proposons d'en faire un tout petit peu plus en 2020. A mon avis, dans un état démocratique, j'attendrais plutôt du Conseil d'Etat – dans le cas d'espèce c'est la DICS, mais il y a aussi d'autres Directions concernées – qui, lors de son élection, jure de respecter la loi et la Constitution, de tirer le char des projets qui sont donnés, *in casu* le char du bilinguisme, et d'avancer rapidement pour mettre en œuvre cette Constitution avec, derrière le Grand Conseil – respectivement le peuple ou les enseignants qui disent: "M. le Directeur vous allez trop vite!" – plutôt que d'avoir simplement le Grand Conseil qui, par beaucoup de députés, pousse ce char et le Conseil d'Etat qui freine parce que c'est les députés qui vont trop vite. S'il vous plaît, mettez en œuvre cette Constitution. Il faut que la compréhension passive soit de mise pour l'ensemble des élèves pour que le bilinguisme ne soit pas uniquement un mot dans le canton de Fribourg, mais une réalité.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil communal d'Ursy et membre de la commission ordinaire. Je m'exprime aujourd'hui au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

La modification de la loi sur la scolarité obligatoire, langue partenaire par immersion et modification terminologique, qui nous est proposée ce jour nous demande de changer et d'apporter une précision concernant l'enseignement par immersion à l'article 12. Le Conseil d'Etat propose d'ajouter à cet article en particulier ce qui privilégie l'enseignement par immersion. Le Conseil d'Etat souhaite ainsi privilégier les efforts passant par l'immersion. Le Conseil d'Etat nous propose également de remplacer les noms "Schulleiter, Schulleiterin" par "Schuldirektor, Schuldirektorin" ou "responsable d'établissement" par "directeur ou directrice d'établissement". La demande pour passer du nom de responsable d'établissement à directrice ou directeur répond à un vœu du syndicat des responsables d'établissement. Nous constatons par là même que le cahier des charges des futures directrices ou directeurs d'établissement est presque identique à celui des directrices ou directeurs des cycles d'orientation.

Dans notre canton, il est très important et indispensable que les élèves puissent avoir très jeunes accès à la langue partenaire, l'allemand ou le français, dans les branches secondaires et non l'anglais comme le demande certaines directions scolaires suisses alémaniques, l'anglais n'étant pas une des langues nationales. Les centres scolaires du canton doivent bénéficier des mêmes possibilités de l'apprentissage de l'allemand, respectivement du français. Nous remarquons avec satisfaction qu'en dix ans, le concept des langues a connu un grand développement, surtout dans les échanges linguistiques. Je prends pour

exemple les écoles de Morat. Nous estimons que plus l'apprentissage de la langue partenaire se fera jeune, plus celui-ci sera facilité. Il reste encore beaucoup de travail à faire dans le sud du canton, spécifiquement dans la Glâne et la Veveyse. Quelles sont les propositions du Conseil d'Etat à ce sujet concernant le travail des enseignants ailleurs dans d'autres classes du canton moins favorisées par le bilinguisme? Nous devons à l'avenir garder tout de même un regard sur les coûts. Ces derniers devront être contrôlés. Nous estimons que les centres scolaires possèdent en leur sein, dans le corps enseignant, un grand nombre de professeurs qui ont suivi des cours dans la langue partenaire, voire même qui ont suivi des cours linguistiques en Allemagne par exemple, pour dispenser l'enseignement dans la langue partenaire.

J'ai eu personnellement la chance de pouvoir effectuer une année linguistique dans la langue partenaire alémanique durant mon apprentissage agricole en immersion totale. Je peux vous affirmer que cela est pour moi la meilleure immersion. Le *must* dans tout cela est d'avoir une famille dans laquelle vous vous retrouvez avec des petits enfants qui vous font des crasses toute la journée.

Das ist für mich eine gute Lösung, vielleicht die beste Lösung.

Le groupe de l'Union démocratique du centre entrera donc en matière sur le projet bis de la commission.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). La motion Mauron/Wüthrich avait surtout pour but de favoriser un avantage du canton de Fribourg par rapport à d'autres cantons. En Suisse, il y a trois cantons qui peuvent jouer les cantons ponts: c'est Berne, le Valais et Fribourg. Quand on a une avance historique pour laquelle on ne peut rien, on doit exploiter ce potentiel. D'ailleurs, M. le Commissaire du gouvernement, cher contemporain, vous vous rappelez qu'en 2016 nous étions en campagne électorale et tout le monde disait qu'il fallait mieux exploiter le fait que Fribourg soit un canton bilingue, un canton pont entre les régions lémaniques, pôles économiques autour du Léman, et la région de la capitale de la Suisse, la région bernoise. Ce rôle doit être exploité. Comment l'exploiter? En faisant justement en sorte de pousser, de promouvoir le bilinguisme dans notre canton, notamment au niveau de l'éducation, de la formation de nos jeunes. C'était cela le but initial, le but quasi unique de la motion Mauron/Wüthrich. Après, évidemment, il y a plusieurs chemins qui mènent à Rome et on peut en discuter. Les buts principaux de cette motion étaient aussi d'effacer les inégalités de traitement puisque, suivant où l'on habite dans ce canton, que ce soit dans une ville ou dans une région plus éloignée des centres urbains, ce n'est pas tout à fait la même chose pour les élèves. Ensuite, cela a été relevé déjà, on voulait absolument faire en sorte que le déplacement des enseignantes et enseignants d'une partie linguistique à une autre se fasse sur une base volontaire. C'était le but de la motion.

Après, certains propos relèvent de l'entrée en matière de la motion. Je trouve que c'est un peu tard pour intervenir. D'un côté formel, je tiens à souligner que le groupe libéral-radical soutient à une grande majorité ce texte de loi ainsi que cette adaptation terminologique par rapport aux responsables d'établissement.

Je tiens juste quand même à répondre à mon collègue Chassot qui est quelqu'un d'intelligent et d'érudit. Je suis quelque peu étonné qu'il trouve qu'on ne devrait pas jouer cet atout, l'atout que l'on a par rapport à notre histoire du canton, de favoriser cette langue. J'ai aussi une histoire personnelle. J'ai appris le français par immersion à la Poya à l'armée, par le football, et pas à l'école. Cela m'aurait cependant profité. Aujourd'hui, je trouve qu'on devrait le faire. On a les moyens non seulement financiers mais aussi institutionnels pour favoriser l'apprentissage du bilinguisme aussi bien pour les francophones par rapport à l'allemand, pour les alémaniques, les Lacois et les Singinois, en ce qui concerne le français. C'était le seul but de cette motion.

Je tiens quand même à remercier M. le Commissaire du gouvernement pour ce projet de loi. Il me satisfait personnellement. Il va dans le bon sens.

Je tiens à saluer, pour conclure, les propos de Bernadette Mäder qui vont exactement dans ce sens. Je vous invite à soutenir ce projet de loi.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Mes liens d'intérêts: j'ai été pendant sept ans instituteur, il y a presque quarante ans de cela.

Je veux venir un peu au secours de mon collègue Claude Chassot, bien qu'auparavant je tiens à souligner que le but de la motion que M. Wüthrich vient d'évoquer est à mon avis pertinent. J'ai quelques problèmes tout de même avec le mot immersion. Immersion, cela veut dire être jeté à l'eau et éventuellement ne plus avoir d'oxygène. C'est cela l'immersion.

Vor zirka 40 Jahren habe ich aufgrund der Liebe, des Sportes und des Studiums die deutsche Sprache gelernt. Schlussendlich ist die deutsche Sprache meine Arbeitssprache geworden. Ich habe das per Immersion mitbekommen.

Ich frage mich, ob eine Immersion innerhalb einer Schule stattfinden kann. Ich bin auch überrascht, dass man sagt, man brauche jung zu sein, um eine Sprache zu erlernen. Vor 40 Jahren war ich ungefähr 25 Jahre alt und ich habe das gelernt. Ich denke, mein Gehirn war noch einigermaßen plastisch. In der Zwischenzeit habe ich andere Sprachen gelernt, das Senlserdeutsch und Englisch. Das Alter spielt also keine Rolle. Der Wille spielt eine Rolle.

Und da gibt es noch eine andere Sache. Aristoteles hat gesagt:

La langue est le véhicule de la pensée. Je ne peux pas vous le traduire parce que, par immersion, je ne suis pas arrivé jusque-là. Toujours est-il que chaque personne a besoin de connaître une langue.

Vor zirka 35 Jahren gab es eine eidgenössische Volksbefragung, wo man gefragt wurde: Welches ist Ihre Muttersprache? Ich habe das meine Kinder gefragt. Mein Sohn hat geantwortet: Französisch, meine Tochter: Deutsch. Wir sind natürlich eine zweisprachige Familie. Es ist sehr unterschiedlich, wie man eine Sprache erlernt.

Etwas gefällt mir als ehemaligem Lehrer nicht:

Je vais continuer en français. Je trouve que les buts présentés par M. Wüthrich étaient excellents, mais promouvoir la langue sous cette forme augmente les disparités sociales.

J'ai enseigné dans un quartier populaire où il y avait beaucoup d'émigrés. Ces émigrés ont dû faire comme mes beaux-parents, d'abord apprendre une des langues qui étaient en vigueur en Suisse. Ensuite, ils ont appris l'autre langue. Que va faire le petit Kosovar, le petit Portugais qui doit d'abord se séparer de sa langue maternelle pour en apprendre une prochaine et encore une troisième? Les chances ne seront pas égales pour tous les enfants.

C'est sur ces considérations, qu'avec un peu de réticence, je vais quand même refuser cette motion.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Danke vielmals für die vielen unterschiedlichen Interventionen. Ich werde nicht auf jede eingehen können.

Was ich aus der Sicht der Kommission festgestellt habe, ist Folgendes:

Nous avons remarqué, dans leur grande majorité, les mêmes interventions qu'en commission. La grande question est de savoir si on veut obliger à faire cela ou si on veut donner les possibilités d'aller dans la direction de favoriser l'immersion dans les classes. Je pense que c'est quelque chose que la commission a soutenu à l'unanimité, plutôt dans le sens de dire que l'on veut motiver, que l'on veut trouver des ressources pour faire cela. C'est clair qu'il y a encore des questions qui restent ouvertes. Les questions auxquelles je ne peux pas répondre sont celles sur le financement.

Was geschieht im Rahmen des Ausführungsreglements? Wird man da noch etwas präziser sein? Dazu gebe ich das Wort dem Herrn Staatsrat weiter.

Ich selber war im Rahmen dieser Kommission sehr positiv überrascht, wie die grosse Mehrheit...

La grande majorité trouve qu'il faut faire quelque chose, qu'il faut aller dans la bonne direction au niveau des écoles et des classes. C'est aussi surtout, je pense, quelque chose qui est très important.

Il y a encore beaucoup à faire, et cela a été discuté au niveau de la commission, au niveau de la formation des enseignants. Plus on a d'enseignants qui peuvent parler dans les deux langues et mieux on peut travailler dans l'idée de l'immersion.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'ai pris note du coup de gueule de M. le Député Claude Chassot qui parle de pseudo-immersion ou de ré-immersion. J'ai pris cela comme un plaidoyer pour l'immersion finalement. Je crois qu'il n'y a pas de fausse ou de vraie immersion. Il y a cet effort qui peut avoir plus ou moins d'intensité et une configuration plus ou moins porteuse.

Je relève que le bilinguisme naturel qui se vit en famille est évidemment l'idéal, mais c'est avant 5 ans. Je vois difficilement la mission de l'école de pouvoir assumer cela. On peut certainement améliorer une fois qu'on est à l'école, mais à un certain moment ce ne sera pas possible.

M^{me} Christa Mutter, vous dites que, finalement, on n'a rien fait en terme de mise en œuvre. Je m'élève là quand même véhémentement. On a un concept des langues. On a fait de très importants efforts. Le bilinguisme, les classes bilingues, les séquences d'enseignement dans l'autre langue se sont fortement développés depuis le concept des langues. On peut regretter qu'il ait fallu dix ans entre le refus populaire et la présentation du concept des langues au Grand Conseil, et de nouveau des années pour ce développement.

Dans la réponse à la motion Mauron/Wüthrich, j'ai donné la progression. On avait quelques centaines de jeunes qui faisaient de l'enseignement immersif. Actuellement, on en a presque deux mille. Le corps enseignant a aussi énormément bien suivi. Je vois plutôt une bonne émulation, à renforcer et à soutenir. Dans ce sens, cette modification de loi suite à la motion est une aide tout à fait valable. Je précise que chaque fois qu'on fait des classes bilingues – et elles se développent! –, je dédouble les classes. Je vais chaque fois au Conseil d'Etat demander ensuite des EPT supplémentaires pour soutenir le bilinguisme. Et le Conseil d'Etat les donne! De dire que c'est l'argent qui freine, ce n'est pas vrai. Evidemment que dans l'enseignement bilingue, l'élément clé est l'enseignant. J'ai ici le soutien qu'il faut.

On prend souvent l'exemple de Morat. Mais Morat est un cas un peu particulier, bien évidemment symbolique parce c'est le meilleur endroit du canton pour développer le bilinguisme. On a voulu faire une filière bilingue, avec des jeunes qui s'expriment naturellement en français et en allemand. On leur propose de venir dans la filière bilingue, où il importe peu de savoir si le cours est en français ou en allemand: le professeur le donne dans sa langue maternelle et les élèves sont capables de le suivre aussi bien en français qu'en allemand. Evidemment, ce sont des conditions très particulières, mais on a vu que pour qu'il y ait un sens pédagogique à cette filière, il fallait qu'il y ait quand même suffisamment d'élèves pour que cela joue. On était parti avec la voie générale et on aurait bien voulu que la voie pré-gymnasiale vienne en renfort, pour qu'il y ait plus d'élèves. Mais cela n'a pas passé. Il y a notamment eu une réaction de parents qui veulent que leur enfant fasse la filière pré-gymnasiale et non générale. On voit aussi qu'il n'y a pas que l'aspect de la langue, il y a aussi l'aspect de la famille, de la manière dont on se projette dans l'avenir, de ce qu'on attend de l'école. Il y a du travail. Cela prend un peu de temps. Cela ne se fait pas en un coup de baguette magique.

Au niveau de la HEP, il y a aussi un immense effort qui est accompli au niveau de l'enseignement de la pédagogie de l'enseignement en bilingue, mais également un effort qui est demandé aux enseignants pour pouvoir mieux maîtriser l'allemand et, là, notre canton est très exigeant, plus exigeant que les écoles des cantons voisins.

Je rappelle que la liberté des langues garantie dans la Constitution fédérale a aussi pour conséquence que l'on a le droit de faire sa formation initiale, sa formation d'école obligatoire, dans sa langue maternelle. Je ne peux pas empêcher cela. Ce que je peux faire, c'est encourager, stimuler, développer, et c'est tout ce qu'on fait. Je ne vais cependant pas pouvoir obliger un enseignant à utiliser ces moyens d'immersion. Je ne vais pas pouvoir obliger un enseignant de la Veveyse à donner une partie du cours en allemand. Cela reste un engagement volontaire. Je bute un peu sur cet aspect-là, qui est lié à la liberté de la langue, qui est lié aussi à la formation de l'enseignant. Mais on s'améliore tout le temps. En revanche, quand l'enseignant a décidé de faire une partie de l'enseignement avec une séquence d'enseignement dans l'autre langue, elle est obligatoire pour tous les élèves. Ici, l'obligation réapparaît. Je ne peux par contre pas, pour répondre à M^{me} la Députée Mäder-Brühlhart, définir dans le règlement que tout le monde dans le canton fait de l'enseignement immersif, par exemple des séquences d'enseignement de deux heures par semaine. J'encourage les enseignants qui en ont la capacité à le faire. On encourage à la formation des enseignants pour qu'ils puissent à l'avenir le faire. Mais je ne peux pas le décréter comme cela. De même, suivre une classe bilingue est un choix volontaire. Je ne peux pas imposer la classe bilingue.

Evidemment, M. le Député Mauron, le mot immersion n'était pas dans la loi. Merci, grâce à vous il y est. J'ajoute quand même que tous les efforts allant dans ce sens-là avaient quand même commencé, même s'il a fallu atteindre tant de temps. Il n'y a maintenant pas d'excuse pour ne pas renforcer et poursuivre sur cette voie-là. Je vous remercie pour l'impulsion que vous donnez. Votre conseil d'être un conseiller d'Etat qui va trop vite et qu'on essaie de freiner après, j'ai essayé récemment de le faire dans un autre domaine, mais on m'a très rapidement freiné. Je compte sur vous peut-être pour rattraper le temps perdu. On pourra en discuter au point suivant sur les ordinateurs dans les classes.

Je vous remercie pour le soutien. Je ne peux que vous dire qu'au niveau de la mise en œuvre, c'est un immense effort qui se poursuit et qui demande beaucoup de volonté mais aussi de formation des enseignants. Cela ne va pas sans autre à notre HEP pour laquelle nous avons des exigences de maîtrise de la langue, respectivement du français ou de l'allemand, qui ne sont pas forcément toujours acceptées par les étudiants qui préfèrent parfois aller dans une HEP voisine et revenir dans le canton plutôt que de faire l'effort dans notre canton. C'est donc un effort de toutes et de tous. Le Grand Conseil nous en donne l'impulsion.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

I. Acte principal : loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (langue partenaire par immersion et modification terminologique)

Art. 12 al. 2 (modifié)

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Wir haben bereits darüber gesprochen. Dieser Artikel wurde diskutiert und von der Kommission angepasst. Der Staatsrat hat sich dem angeschlossen.

Der vorgeschlagene Text ist eine Vereinfachung und eine Klärung des Textes. Gestrichen wird auf Französisch "ceux qui privilégient" respektive auf Deutsch "solche, die dem Immersionsunterricht den Vorrang geben". Dies ist eine klare Formulierung im Sinne einer Aufforderung. Die Kommissionsmitglieder waren sich einig, dass der Immersionsunterricht dringend weiterentwickelt werden soll.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le Conseil d'Etat s'est rallié à cette proposition avec les arguments qui viennent d'être présentés par M. le Rapporteur. Je n'ai rien de plus à ajouter, si ce n'est de l'approuver.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je remercie M. Siggen d'accepter, au nom du Conseil d'Etat, cette modification. Il y avait tellement de cautèles – accord des parents, base volontaire des professeurs – qu'on ne pouvait pas en rajouter encore. La commission a joué son rôle en essayant d'avoir un tout petit plus de "puissance" dans la conviction qu'on saurait mettre. Je le rappelle, la Constitution cantonale est claire et dans ce sens-là, justement, ces précisions sont bienvenues.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Adopté selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 31 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 39 al. 3 (modifié)

> Adopté.

Art. 48 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 50 al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)

> Adopté.

Art. 51 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 54 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 55 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 57 al. 3 (modifié)

> Adopté.

Art. 58 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 61 al. 4 (modifié)

> Adopté.

Art. 86 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 87 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 88 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 90 al. 2 (modifié)

> Adopté.

Art. 105 al. 1

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Il s'agit d'éliminer ce reste qui était lié à la période transitoire.

> Adopté.

Annexes sous forme de documents séparés

> Adoptées.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (langue partenaire par immersion et modification terminologique)

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 91 voix contre 3. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Flehtner Olivier (SE,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 91.*

Ont voté non:

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 1.*

Motion 2019-GC-139

Tous les élèves des cycles d'orientation doivent être équipés d'un appareil électronique individuel

Auteur-s:	Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE) Perler Urs (VCG/MLG, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Dépôt:	03.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2513)
Développement:	03.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2513)
Réponse du Conseil d'Etat:	11.02.2020 (BGC mai 2020, p. 771)

Prise en considération

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Ich gebe zuerst meine Interessenbindungen an: Ich bin Vorsteher am Collège Sainte-Croix und Gemeinderat in Schmitten.

Ab Mitte März war es mit der Schule, wie wir sie kennen, vorbei. Die Schüler waren während Wochen weitgehend auf sich alleine gestellt. Sie mussten sich von einem Tag auf den anderen mit neuen Formen des Lernens vertraut machen. Genauso ging es vielen Lehrpersonen. Die Auseinandersetzung mit digitalen Lernformen war unumgänglich.

Was haben die Schulen und die Schüler aus der Corona-Zeit gelernt? Die Schule hat einen extremen Digitalisierungsschub gemacht, was man ihr vorher überhaupt nicht zugetraut hätte. Jede Lehrperson, auch wenn sie Digitalisierungsgegnerin war, hat davon profitiert.

Die Schüler machten viele neue Erfahrungen. Die Schulen haben sich mehrere Jahre Schulentwicklung gespart.

La numérisation nous concerne tous et l'école, en tant que partie de la société, est obligée d'y participer. Nous ne voulons pas forcer l'utilisation des médias par les enfants, mais utiliser les médias là où cela a un sens.

Avec notre motion, nous voulons mettre l'accent sur une évolution moderne des écoles de Fribourg. Les élèves du secondaire pourront à l'avenir travailler avec un appareil informatique personnel. Grâce à cette nouvelle base technique, les élèves seront le mieux préparés pour affronter un monde et un environnement professionnel toujours plus digitalisés.

Es geht nicht darum, den Schulunterricht völlig umzukrempeln, vielmehr steht eine Erweiterung der didaktischen Möglichkeiten im Vordergrund. Ausserdem ist es natürlich nicht verboten, auch in Zukunft Bücher zur Hand zu nehmen. Die iPads ersetzen Bleistift und Gummi nicht, sie ergänzen sie mit Kamera und Mikrophon.

Als Lehrperson weiss ich, dass es auch negative Aspekte gibt: Der Entertainmentfaktor des Internets, damit einhergehende Ablenkung, die droht, kurzum: mehr Zeit vor Monitoren. Für mich aber überwiegen die Vorteile bei Weitem: Man schafft neue Kompetenzen, fördert die Kreativität und vermittelt den Schülern Skills, die auch im Sinne des Wirtschaftsstandorts sind.

Meine Kinder hatten kürzlich als Hausaufgabe den Auftrag: Wie kann man mit Sonne Strom produzieren? Ich hätte in einem Lexikon und in Büchern nach Lösungen gesucht. Meine Kinder sind selbstverständlich auf YouTube gegangen und haben sich Lernvideos angeschaut. Ich will damit sagen, dass wir uns an der Lebenswelt der Jugendlichen orientieren müssen und ihnen darin Orientierung geben sollen.

Les enfants utilisent ces instruments de toute façon. À l'école, les enseignants peuvent les instruire pour qu'ils le fassent de manière plus compétente et plus consciente et leur fournir des connaissances sur le fonctionnement des médias.

Il est évident qu'il ne suffit pas de distribuer des ordinateurs ou des tablettes. L'utilité des appareils varie en fonction des leçons, des méthodes d'enseignement, c'est pourquoi l'utilisation des appareils numériques doit être ancrée dans l'ensemble de l'école.

Die Digitalisierung muss Teil des Unterrichts und der Schulentwicklung sein. Dies gelingt nur, wenn die Schule ein Konzept für Medien und Informatik erarbeitet hat. Einfach nur Geräte anzuschaffen und in Technik zu investieren, bringt am Ende nichts.

Die OS Sense hat in diesem Jahr iPads für alle Schüler angeschafft. Selbstverständlich gibt es ein umfassendes Konzept dazu, mit einer Steuergruppe und Fort- und Weiterbildungen.

Ich finde es schade, dass der Staatsrat vor allem Probleme bei der Digitalisierung erwähnt, anstatt Lösungen aufzuzeigen. Die obligatorische Schule muss die Jugendlichen auf die Berufswelt vorbereiten. Darum muss auch der Unterricht digitaler werden. Und dort geht es uns nicht schnell genug voran.

De nombreux cantons ont décidé d'investir massivement dans ce domaine ces dernières années. Permettez-moi de vous donner deux exemples: l'année dernière, le canton de Saint-Gall a approuvé un investissement de 75 millions pour l'enseignement des technologies de l'information, et les élèves des CO du canton de Bâle ont tous reçu des Ipads à partir de cette année scolaire, comme nous l'avons proposé dans notre motion. Nous, dans le canton de Fribourg, aurions la chance de devenir les pionniers de la Suisse romande, puisque nous sommes le canton qui comble le fossé entre la Suisse allemande et la Suisse francophone et que dans la partie alémanique du canton le besoin d'action est actuellement plus grand, en raison du Lehrplan 21. L'adaptation du PER suivra et le Conseil d'Etat a décidé de consacrer une partie importante de ses activités de la législature en cours au thème "Fribourg fait sa révolution 4.0". Le moment est venu de passer aux choses concrètes.

Der Staatsrat warnt vor den hohen Kosten in der Höhe von 16 Millionen Franken. Es ist klar, bei der Infrastruktur geht es um grössere Beträge. Genau darum ist es wichtig, dass der Kanton die Federführung übernimmt, damit ein Minimum an Chancengleichheit da ist, dass Schüler in ärmeren Gemeinden nicht abgehängt werden, weil ihre Schulen weniger Geld für die digitale Aufrüstung haben.

Zudem wird das Tablet, der Computer, zunehmend von der Infrastruktur zu einem Lehrmittel wie ein Buch. Die Beschaffung wäre laut dem Schulgesetz daher eigentlich Aufgabe des Kantons und nicht mehr der Gemeinden.

Zum Schluss hoffe ich, dass wir heute Ja zu einer zukunftsgerichteten Infrastruktur sagen, damit die Schulen in Freiburg den Anforderungen der Digitalisierung gerecht werden. Ich bin überzeugt, dass digitale Geräte den Schulunterricht dann am besten unterstützen, wenn sie allen Schulbeteiligten jederzeit und persönlich zur Verfügung stehen. Am besten gedient ist den Schülern, wenn man das Beste aus der alten analogen Welt herausholt und es mit dem Besten aus der digitalen Welt verschmelzt.

Wenn man die beiden Begriffe, analog und digital, verschmelzt, dann entsteht ein Dialog.

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Schulleiterin - beziehungsweise seit ein paar Minuten nun Schuldirektorin - einer Primarschule und ich habe seit der Gründung des Kompetenzzentrums Fri-Tic vor fast 20 Jahren Mandate bei der Erziehungsdirektion, um die Lehrpersonen der Primar- und auch der Orientierungsschule in der Anwendung der Computer im Unterricht weiterzubilden und zu unterstützen. Ich spreche im Namen einer Minderheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Ich kann diese Motion unter keinen Umständen unterstützen. Es kann nicht angehen, dass man einfach einen bestimmten Teil der Volksschule rauspickt und den Einen etwas gibt, worauf andere ebenso ein Anrecht hätten. Das heisst für mich nicht, dass jedes Schulkind ab dem 4. Lebensjahr ein Gerät erhalten soll, aber man muss die Diskussionen führen können, was wann und wo sinnvoll und gewinnbringend ist. Es gibt für mich keinen einzigen Grund, warum man ausgerechnet und vor allem ausschliesslich den Schülerinnen und Schülern der 9H – 11H ein persönliches IT-Gerät geben soll.

Die in der Motion erwähnten Erklärungen treffen alle - ich betone alle - auch zumindest auf die 7H und 8H zu. Auch auf der Oberstufe der Primarschule wird das Fach Medien und Informatik unterrichtet und im Zeugnis auch benotet.

Auch das Tastaturschreiben - wir alle erinnern uns an die sogenannten Dactylo-Stunden - wird nun bereits auf der Primarstufe eingeführt, und schon ab der 4H, also ab der ehemaligen 2. Primarklasse, werden seit dem Lehrplan 21 die Anwendungskompetenzen im Bereich Medien und Informatik jedes Jahr mit einem Kompetenznachweis im Schulzeugnis ausgewiesen. Das kann man nun schlecht oder gut finden – es ist so! Und es bedeutet für mich als logische Konsequenz, dass man nicht einfach willkürlich und ohne jegliche Grundlage ausschliesslich die Schülergruppe der Orientierungsstufe mit einem Gerät ausstatten darf und dies auch noch so im Gesetz verankert.

Ich wünsche mir hier eine umfassendere Betrachtungsweise. Es gibt schon genug institutionelle Ungerechtigkeiten innerhalb der Volksschule. Muss man nun noch zusätzliche Privilegien legalisieren, ohne zumindest die Diskussionen zu führen, was denn wann, wo und wieso sinnvoll ist?

Natürlich muss man die Digitalisierung nun endlich vorantreiben, wie die Motionäre dies wünschen. Aber bitte schön nicht einfach x-beliebig, willkürlich und strategielos. Vielmehr bitte ich die Erziehungsdirektion, sich Gedanken zu machen und unter Einbezug der Betroffenen strategische und zukunftsweisende Entscheidungen zu treffen, welche Massnahmen in welcher Zeitspanne auf welcher Stufe umgesetzt werden. Es besteht ja bereits ein kantonales Konzept aus dem Jahre 2017 für

die Integration von Medien und IKT in den Unterricht. Dieses braucht nun aber ein Update, und es muss nun auch konkreter über das Material beziehungsweise die Ausrüstung gesprochen werden.

Und wenn ich von konkret und umfassend spreche, dann gehören da auch die Lehrpersonen dazu. Es kann doch nicht angehen, dass auf Ebene Volksschule der Kanton als Arbeitgeber seinen Angestellten nicht die notwendigen Mittel zur Verfügung stellt, damit sie ihre Arbeit gut erledigen können. Keine Lehrperson kann heute ihren Unterricht vorbereiten oder ihre Klasse administrieren ohne einen Computer. Der Kanton aber bezahlt keinen Rappen daran.

Ich weiss, das ist nun ein anderes Thema, gehört für mich aber doch auch zu einem kompletten, vollständigen Strategieentscheid punkto IT-Ausrüstungen an den Schulen.

Ich bin nicht grundsätzlich dagegen, dass die Schülerinnen und Schüler der Orientierungsschule ein Gerät erhalten, aber nicht mit so einem willkürlichen Schnellschuss, welcher andere Anspruchsgruppen kategorisch ausschliesst und in keine Strategie eingebettet ist.

Zudem müsste ich, um eine solche Motion unterstützen zu können, zuerst auch noch wissen, woher denn das Geld genau kommt beziehungsweise welche anderen, dringenderen und längst beschlossenen Gesetzesartikel im Bildungswesen dann allenfalls doch wieder nicht umgesetzt werden könnten.

Michellod Savio (PLR/FDP, VE). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal en charge des écoles et je m'exprime ici au nom du groupe libéral-radical.

Cela ne fait aucun doute, l'équipement informatique personnel des élèves de l'école obligatoire est un sujet central. L'informatique, c'est notre quotidien. Le Grand Conseil sans papier en est un bon exemple et nos élèves doivent y être formés. Cet aspect peut également avoir un impact important dans le cadre de l'école à distance que nous avons récemment pu expérimenter. Et c'est justement parce que ce sujet est central, même capital, qu'il doit être abordé de manière globale et réfléchi. De manière globale, car ce ne sont pas uniquement les seuls élèves du secondaire qui sont concernés, mais également ceux du primaire. Et de manière réfléchi, car il ne s'agit pas d'une simple modification d'un article de la loi scolaire, ni uniquement d'une question de répartition des tâches entre le canton et les communes. Cela doit découler d'une vraie réflexion afin que nos élèves disposent d'une formation numérique cohérente et continue. Car aujourd'hui, chaque établissement primaire ou secondaire est équipé comme il le souhaite, en appliquant certes quelques recommandations cantonales. Il arrive donc que l'élève utilise un PC au primaire puis un Mac au secondaire. Il y a donc un important travail à accomplir afin d'assurer une cohérence en équipements informatiques des écoles, prérequis essentiel à l'homogénéité de la formation des élèves, d'un bout à l'autre de la scolarité obligatoire.

La motion pose donc une bonne question. L'équipement individuel est à mon sens une nécessité. Mais il s'agit d'une nécessité avant le cycle d'orientation. Le centre Fritic estimait d'ailleurs dans son rapport du mois d'avril que l'équipement individuel des élèves pouvait être nécessaire au primaire déjà, à mon humble avis au moins dès le cycle 2.

En conséquence, le groupe libéral-radical propose unanimement de rejeter cette motion car elle n'aborde pas la problématique dans son ensemble, mais aussi parce qu'il s'agit d'un aspect essentiel de la formation des élèves de nos écoles. Un tel objet mérite donc une vraie réflexion.

Sudan Stéphane (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts avec cet objet: depuis quelques minutes, et je vous en remercie, directeur d'école primaire dans le cercle scolaire de Broc-Butterens et enseignant au CO de la Gruyère, à La Tour-de-Trême.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement la motion de nos collègues Urs Perler et Daniel Bürdel concernant l'équipement de tous les élèves des cycles d'orientation avec un appareil électronique individuel, ainsi que la réponse apportée par le Conseil d'Etat. Il faut relever l'importance du numérique dans les plans d'études cantonaux, que ce soit le Lehrplan 21 ou la future mouture du PER numérique en gestation actuellement, où l'apprenant sera de plus en plus confronté à l'emploi de l'appareil électronique individuel. Engager la responsabilité de l'Etat dans l'achat et la gestion de ces moyens donnerait effectivement, comme le relève les motionnaires, une égalité de traitement entre les élèves des différentes régions et sensibilité pédagogiques. Le rôle des communes serait donc de fournir le réseau de base et les connexions idoines. Une répartition de ces nouveaux frais à la charge de l'Etat seraient bien évidemment à débattre dans les discussions entre l'Etat et les communes au travers du Dettec. L'information, la communication et la formation des enseignants dans ce domaine sont extrêmement importantes. Malgré le coup de fouet imposé par la pandémie, une majorité du corps enseignant n'est pas encore prête pour l'utilisation de ces moyens numériques généralisés en classe et comme le relève le rapport du Conseil d'Etat, il y a un concept à mettre en place et ceci ne peut se faire dans l'urgence, à la va-vite.

Personnellement, ayant vécu une expérience au CO de la Gruyère avec l'utilisation de tablettes dans trois classes de types différents et fort de ce recul, il serait, à mon avis, préférable d'utiliser les ordinateurs portables qui ont un rôle formateur et pédagogique plus intéressant et varié que la tablette. Le concept BYOD du secondaire 2 a divisé également les enseignants

et les élèves sur son utilisation. Preuve supplémentaire qu'il faut informer et former sur ce sujet sensible et évaluer toute la portée pédagogique induite par ces changements.

La présente motion ne concerne pas cette population d'étudiants, mais il ne faudrait pas que ce projet BYOD soit abandonné indéfiniment, car si l'on veut initier le secondaire 1 à une digitalisation indispensable de nos concepts pédagogiques, il serait regrettable que le projet reste lettre morte dans le cursus scolaire plus tard. On peut noter que l'expérience du GYB est plus que concluante avec l'utilisation volontaire numérique, option choisie par plus de 95% des étudiants. L'ajout demandé dans l'article 71 alinéa 2 avec un déploiement futur permettra d'aller de l'avant de manière concertée et unie avec un projet numérique cantonal. La formation devant être effectuée en parallèle au déploiement lorsque le concept global aura été décidé et que l'on aura informé et convaincu les différents acteurs de l'enseignement.

C'est avec ces considérations que la grande majorité du groupe démocrate-chrétien acceptera cette motion et vous invite à en faire de même.

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante et je suis aussi maman de trois adolescents, très adultes on va dire, qui étudient au collège et pour le dernier au cycle d'orientation.

C'est vrai que l'objet qui nous est présenté aujourd'hui a le mérite selon moi de mettre en lumière quelques points importants qui attendent notre école sur la route de la digitalisation, qui doit se faire et doit se faire en harmonie avec les besoins de notre société et en respect aussi avec les possibilités des moyens et des ressources que nous pouvons ou souhaitons mettre à disposition. Je pense que la motion pointe aussi quelque chose d'important, parce que si le besoin d'avoir un parc informatique est vérifié – ou est en tout cas édicté par le PER ou le Lehrplan, ce que je ne ressens pas clairement dans l'objet qui nous est présenté aujourd'hui: elle a le mérite de prévenir l'Etat que ce sera à lui d'assumer entièrement les moyens informatiques, pour autant que la demande soit édictée vraiment par ces plans d'étude. Ce sera important aussi, au niveau du désenchevêtrement des tâches, que l'Etat prenne ses responsabilités et soulage les communes. Actuellement, on aurait peut-être quelques inégalités de traitement qui préféraient finalement les élèves. Je pense que les moyens informatiques doivent être pris en charge par l'Etat. Donc, de ce point de vue, je trouve que l'objet qui nous est soumis met en lumière cette problématique-là.

Je pense cependant qu'aujourd'hui, proposer un appareil par élève me paraît peut-être un petit peu gourmand et pas assez motivé non plus par un réel besoin didactique. Personnellement, je m'abstiendrai concernant ce projet. Je pense cependant que l'Etat doit rester vigilant et prendre la mesure de ce qui l'attend véritablement sur cette route de la digitalisation et en assumer les moyens qui en découleront, en adéquation avec le Lehrplan ou le PER.

Flechner Olivier (PS/SP, SE). Ich spreche im Namen der Mehrheit der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei, welche diese Motion unterstützt.

Meine Interessenbindung in diesem Geschäft ist diejenige, dass ich Gemeinderat in Schmiten bin und das Projekt zur Beschaffung der neuen IT-Infrastruktur unserer Primarschule eng begleitet habe. Zudem hatte ich als stellvertretender Leiter des Bildungsressorts vor etwas mehr als einem Jahr auch Einsitz in den Vorstand der Orientierungsschule Sense, welche zu diesem Zeitpunkt ebenfalls den Ersatz ihrer IT-Infrastruktur plante.

Beide Schulen, sowohl die OS Sense wie auch die Primarschule Schmiten, setzen den Ersatz mit dem aktuellen Schuljahr um. In der OS Sense ist die 1:1 Strategie umgesetzt, in der Primarschule Schmiten nach Stufen unterschiedlich. In der Oberstufe haben wir ein 1:1-Konzept, in den unteren Stufen teilen sich mehrere Schülerinnen und Schüler ein Gerät.

Es ist richtig, dass es bei einer solchen Beschaffungsstrategie, wie wir sie auch in der Motion vorgeschlagen haben, nicht ausreicht, einfach nur ein paar Geräte zu kaufen. Man muss auch überlegen, wer die Geräte in Betrieb nimmt, wer sie wartet, wie die Lehrpersonen geschult werden und noch einiges mehr. Aber damit ist der Kanton Freiburg, wir haben es gehört, nicht alleine. Solche Konzepte existieren und die Kolleginnen und Kollegen in anderen Kantonen und Gemeinden sind erfahrungsgemäss gerne bereit, ihre Erfahrungen und Unterlagen zur Verfügung zu stellen. Zusammen mit dem Rat von Fachpersonen ist die Einführung dieser Konzepte zwar immer noch mit Arbeit verbunden, aber dies ist gut machbar.

Zweitens ist es mir wichtig, darauf hinzuweisen, dass auch mit der Einführung eines 1:2 oder eines 1:1-Modells der Unterricht nicht einfach in der klassischen Form aufgegeben wird. Es geht nicht darum, die Kinder zu Computerjunkies zu machen, die nur noch hinter dem Bildschirm kleben. Wenn aber diese Geräte in ausreichender Anzahl in den Klassenzimmern vorhanden sind, dann ist es möglich, während dem Unterricht diese auch für kurze Module einzusetzen und das entsprechende Lehrmittel gezielt zu nutzen - ohne dass der unhandliche Wagen mit den Geräten aus dem unteren Stock geholt, die Geräte verteilt und anschliessend wieder weggeräumt werden müssen.

Die Digitalisierung ist ein Fakt. Man kann sie toll finden und voll mitmachen oder sie kritisieren und aus Abstand betrachten - das ändert aber nichts daran, dass sie ein Teil unseres Lebens geworden ist.

Es ist aber unsere Verantwortung, dass wir die Rahmenbedingungen schaffen, um unsere Jugend auf die Zukunft und die Arbeitswelt vorzubereiten. Wir müssen nicht diskutieren, ob die Digitalisierung stattfindet. Wir müssen nicht diskutieren, ob es Mac oder Windows sein soll. Und wir müssen auch nicht diskutieren, ob IT in den Sportunterricht gehört. Die digitalen Lehrmittel halten aber zunehmend Einzug in den Schulalltag - und wir müssen uns entscheiden, ob wir den Freiburger Schulen die Möglichkeit geben, diese Entwicklung aktiv mitzumachen oder ob sie hinterherhinken sollen. Und wir müssen entscheiden, ob dies alle Schulen mit den gleichen Voraussetzungen machen sollen.

Nebst der fortschreitenden Digitalisierung ist auch ein Fakt, dass noch längst nicht alle Kinder und Jugendliche zu Hause Zugriff auf einen Computer oder ein Tablet haben, mit dem sie Briefe schreiben, Präsentationen verfassen, Tabellen erstellen oder Recherchearbeiten vornehmen können. In der heutigen Arbeitswelt spielt dies aber zunehmend eine wichtige Rolle.

Wie wichtig diese digitalen Instrumente sind, wurde uns auch dieses Jahr am 16. März bewusst und vor Augen geführt. Innerst kürzester Zeit musste der Unterricht digital geführt werden. An dieser Stelle möchte ich nicht unerwähnt lassen, wie sehr es mich beeindruckt hat, dass dies innerhalb von nur wenigen Tagen möglich war. Die Schulen des Kantons Freiburg haben auf beeindruckende Weise bewiesen, dass sie bereit sind - auch die Primarschulen. Und es wurde uns auch vor Augen geführt, wie gross die Unterschiede bei den Schülerinnen und Schülern waren und sind.

Wenn ich darum etwas an der Motion bemängle, dann höchstens, dass sie nicht weit genug geht, weil sie eben die Primarschulen nicht miteinbezieht. Dies ist aber für die Mehrheit der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei kein Grund, diese Motion abzulehnen. Wir wünschen uns, dass der Staatsrat visionär genug ist, zu erkennen, dass die Digitalisierung auch in den Primarschulen eine Chance darstellt und dass es sinnvoll ist, nicht nur die 3 OS-Jahre zu nutzen, um unsere Schülerinnen und Schüler hier zu unterstützen.

Wenn der Kanton hier nicht vorwärts macht, werden die vorhin erwähnten Unterschiede noch verstärkt - dann nämlich, wenn einzelne OS-Schulen diesen Schritt vollziehen, andere aber nicht. Diese 2-Klassen-Digitalisierung können und dürfen wir nicht unterstützen. Sie ist aber bereits Realität. Es ist darum dringend, dass der Kanton hier seine Verantwortung übernimmt, damit dieser Prozess nicht noch verstärkt wird.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei wird diese Motion darum mehrheitlich unterstützen, und ich bitte Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, dies auch zu tun.

Und ich hoffe darauf, dass der Staatsrat erkennt, dass die Digitalisierung auch in den Primarschulen Einzug halten muss und nicht nur in der OS.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Primarlehrerin in der Gemeinde Murten. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Stellung zur vorliegenden Motion.

Es ist nicht von der Hand zu weisen: Die Digitalisierung hat mit der momentanen Coronakrise noch mehr an Bedeutung gewonnen, als man dies vor einem Jahr voraussehen konnte. Die gesellschaftlichen Auswirkungen sind in den Schulen und in der Arbeitswelt mit vermehrtem Homeoffice stark spürbar. Die Arbeit und die Bildung mit elektronischen Medien sind ein Muss. Grundsätzlich ist deshalb die Forderung nach einer persönlichen Ausrüstung von IT-Geräten in den Sekundarschulen nachvollziehbar und verständlich. Im Zusammenhang mit dem kantonalen Konzept für die Integration von Medien, Bildern, Informations- und Kommunikationstechnologien im Unterricht stellt die Zurverfügungstellung von IT-Geräten auch eine der Massnahmen dar. Allerdings betrifft diese Massnahme nicht nur die Orientierungsschulen, sondern - wie bereits mehrmals erwähnt - auch die Primarschulen, mindestens was den Lehrplan 21 für die deutschsprachigen Schulen betrifft. Das ist einer der nicht berücksichtigten Punkte der Motionäre.

Die Beschaffung von PC, Mac oder Tablets muss jedoch zwingend in einem Rahmenkonzept mit klaren Zielen und einer Bedürfnisabwägung für alle deutsch- und französischsprachigen Schulen des Kantons figurieren. Das Konzept, das laut Staatsrat in den Anfängen steckt, muss dazu genügend erprobt und evaluiert werden, bevor die 1:1 Ausrüstung ins Auge gefasst wird. Zu erwähnen ist zudem, dass noch nicht einmal die Lehrpersonen bis jetzt über ein persönliches IT-Gerät verfügen, wie bereits erwähnt wurde.

Eine wesentliche Rolle spielen aber auch die Kosten, die bei einer 1:1 Lösung für Lehrpersonen und Schülerinnen und Schüler anfallen würden. Die vorgeschlagene Finanzierung würde erneut eine Diskussion der Aufgaben- und Lastenteilung zwischen Staat und Gemeinden auslösen. Diese ist nicht einmal abgeschlossen. Deshalb ist eine vernünftige Güterabwägung in dieser Angelegenheit unabdingbar.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist in dieser Angelegenheit gespalten. Einerseits wird das Begehren unterstützt, das den heutigen gesellschaftlichen Bedürfnissen tatsächlich entspricht und mit der Übernahme der Kosten durch den Staat auch eine einheitliche, flächendeckende Regelung im ganzen Kanton ermöglichen würde.

Andererseits muss festgehalten werden, dass die Motion zu einseitig formuliert ist und dass die mit der Forderung verbundenen Kosten im Vergleich zu anderen bildungsrelevanten Medien überrissen sind. Dazu ist zu erwähnen, dass dem Begehren eine klare Einbettung in ein Konzept und in eine Strategie fehlt.

Persönlich werde ich die Motion ablehnen.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Je n'ai pas de lien d'intérêts, à part que j'ai déjà construit des logiciels de formation pour des adultes dans les années 2000. Donc c'est un fait que cet enseignement a fait ses preuves.

On voit aussi que c'est un mélange entre les efforts humains et digitaux et j'aimerais ici juste rappeler ce qu'a annoncé le Conseil d'Etat pour la digitalisation de Fribourg 4.0 – je cite votre communiqué de presse: "Pour transformer durablement l'administration, l'humain est placé au centre de la réflexion technologique. Ce changement n'est pas lié uniquement à l'adoption de nouvelles technologies mais bien à une évolution des comportements, des mentalités et des compétences de chacun et de chacune. Grâce à une politique du personnel et à une formation continue adaptée, l'Etat fait preuve de responsabilité envers ses collaborateurs et collaboratrices, envers ses citoyens et ses citoyennes ainsi qu'envers les générations futures". Donc, dans les propos du Conseil d'Etat, on trouve déjà l'envie de mettre l'humain au centre, ce qui veut dire que vous feriez sans autre un concept qui inclut les enseignants et les élèves, que vous statuez sur une évolution de comportements et de compétences nécessaires. Donc, évidemment, si les enseignants ont un manque, qu'ils n'ont même pas aujourd'hui d'ordinateur personnel, il faudrait englober cette motion dans un concept plus global.

Vous parlez de la responsabilité aussi et des générations futures. Nous avons remarqué pendant la période de mars-avril que non seulement les élèves, mais tous les citoyens et citoyennes, étaient très contents qu'il y ait déjà la possibilité de faire du télétravail, l'apprentissage de chez nous. Nous avons remarqué que les compétences humaines comme la coopération, l'éthique ou la collaboration sont aussi importantes que les compétences technologiques. On a entendu, lors du sujet précédent, que l'on devrait avoir des visions et que le Conseil d'Etat devrait tirer le char et que l'on pourra suivre. Je soutiendrai cette motion avec conviction, parce que je suis persuadée que ce n'est pas seulement du côté alémanique, où l'on a déjà l'habitude de travailler au primaire et au secondaire avec les ordinateurs, que l'enseignement avec une responsabilité, en utilisant des moyens technologiques, c'est important. C'est une réalité que les jeunes vont trouver dans le monde du travail.

J'aurais une question, M. le Commissaire: dans la motion présente, on parle du secondaire 1, et j'ai l'impression qu'il serait très important que le secondaire 2 suive. Nous avons entendu des enseignants du primaire et des directrices et des directeurs d'écoles primaires dire qu'il y a aussi ce besoin. Est-ce que vous envisagez, avec l'acceptation de cette motion, faire un concept général pour tous les domaines, secondaire 1 et secondaire 2, qui ferait sens, car il faudrait avoir un concept global?

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). J'annonce mes liens d'intérêts par rapport à ce sujet: je suis conseiller communal de Planfayon et président de l'école de ma commune. Je suis également membre du comité du CO de la Singine qui introduira, comme déjà entendu, en novembre prochain le concept "one to one".

Das Interesse an der Motion ist gross, und ich möchte im Namen der Motionäre allen danken, die sich hierzu geäußert haben und unser Anliegen unterstützen.

Lassen Sie mich kurz auf zwei, drei gemachte Aussagen antworten.

Zu Frau Aebischer: Wir wollten das Boot mit dieser Motion nicht überladen. Klar ist es uns auch ein Anliegen, dass die Primarschule in Zukunft dieselben Mittel zur Verfügung hat. Hätten wir aber die 5. und 6. Klasse, also die 7H und 8H, ebenfalls in diese Motion einbezogen, dann wäre das Argument der Kosten noch um ein Vielfaches gewichtiger gewesen und das hätte die Motion zu einem negativen Ergebnis geführt.

In diesem Sinne sind wir überhaupt nicht dagegen, dass in einem Globalkonzept, das erarbeitet werden muss, in Zukunft auch die 7H und 8H einbezogen werden und dass mit der Einführung des Fachs Medien und Informatik in der Primarschule die Basis dafür geschaffen wird, dass unsere Jüngsten im digitalen Bereich geschult werden.

Laissez-moi mettre en avant les arguments les plus importants en faveur de notre motion. Pour nous motionnaires, c'est vraiment aussi une question d'égalité des chances, comme déjà dit. En acceptant cette motion, l'équipement de tous nos élèves sera le même, ceci indépendamment aussi d'où les élèves habitent, dans quelle commune, si c'est une commune riche ou pauvre ou si leurs parents ont les moyens d'équiper leurs enfants avec les outils numériques.

Es ist für uns aber auch eine Chance. Wir haben in der Corona-Krise gesehen, wie wichtig die Ausstattung mit Informatikgeräten an unseren Schulen ist.

Es wurde vielfach erwähnt: Die Lehrpersonen haben innert kürzester Zeit zahlreiche Lösungen auf die Beine gestellt und diese haben während der vergangenen Krise den Fernunterricht während des Lockdowns erlaubt.

Mit dem 1:1-Konzept werden diese Voraussetzungen natürlich noch um Einiges verbessert und künftigen Schwierigkeiten kann besser begegnet werden. Wir wissen, die Krise ist noch nicht ausgestanden und in einer künftigen schwierigen Phase könnte man auf die 1:1 Ausstattung zurückgreifen.

Ich möchte als Wirtschaftsvertreter aber auch erwähnen, dass wir darauf angewiesen sind, dass unsere Jungen, gerade in der Berufsschule und beim Lerneinstieg oder beim Eintritt in ein Kollegium, gute Voraussetzungen im Bereich der Digitalisierung mitbringen, dass so früh wie möglich geschult wird, dass die Schülerinnen und Schüler mit den Geräten umgehen können, dass der Umgang sinnvoll ist, dass kein Missbrauch betrieben wird und dass man hier nicht in eine falsche Richtung geht.

Pour les motionnaires, il est clair qu'avant d'introduire le concept "one to one" dans les différents cycles d'orientation, les enseignants doivent être formés selon un concept pédagogique, j'aimerais vraiment le préciser. Actuellement cela est aussi fait en Singine. Le PER numérique sera connu au début de l'année 2021, c'est-à-dire dans une demi-année. Pour ces raisons une certaine mise en place par étapes est concevable pour nous mais ne doit pas se prolonger durant des années. Nous aimerions vraiment aussi que si la motion est acceptée, qu'on avance assez vite.

Chères et chers collègues, évoluons avec le temps, "gehen wir mit der Zeit"! Mettons en place les instruments pour que nos jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois acquièrent toutes les compétences nécessaires pour leur future entrée sur le marché du travail ou dans une formation supérieure où ils auront besoin de ces compétences digitales. Dans ce sens, je vous invite à accepter cette motion et d'ainsi faire un pas important vers la digitalisation. Nous entendons souvent de la part de l'Etat que... *[temps de parole écouté]*

Schwaller-Merkle Esther (PDC/CVP, SE). Als ehemalige Dozentin der PH Freiburg möchte ich Sie bitten, diese Motion anzunehmen, auch wenn sie sich zurzeit nur auf den dritten Zyklus begrenzt.

Der Lehrplan 21 verlangt nach dieser Motion und der 10-jährige PER wird das in Kürze auch fordern. Es wäre schade, das Ganze weiterhin um Jahre zurückzuschieben, weil wir uns zurzeit noch nicht bereit fühlen.

Die bereits erwähnten pädagogischen Konzepte existieren auf Schweizer Ebene und auch auf Bezirksebene, und die Lehrpersonen sind seit einigen Jahren an der PH und durch Fritic geschult. Ich möchte hier nur sagen, dass die PH seit ihrer Existenz, das sind heute 20 Jahre, papierlos arbeitet.

Ich war lange Lehrmittelentwicklerin und in der Lehrmittelentwicklung tätig. Viele Lehrmittel existieren bereits in digitaler Form, man würde auch in dieser Hinsicht im Kanton Kosten sparen. Zudem erlauben uns die digitalisierten Lehrmittel ein rasches reagieren auf Neuerungen im Alltag, ohne weitere Kosten zu verursachen.

Für die Zukunft der Digitalisierung in unseren Schulen und für die Chancengleichheit im Kanton möchte ich Sie bitten, diese Motion anzunehmen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. La motion de MM. les Députés Urs Perler et Daniel Bürdel touche évidemment un sujet d'actualité discuté, je dirais presque avec encore plus d'intensité, depuis l'apparition de la pandémie. La motion a été déposée en septembre il y a une année, on y a répondu au début février. Personne, à ce moment-là, n'imaginait évidemment l'exercice, hélas réel, de la pandémie et de la nécessité d'enseignement à distance pendant cette période. J'aimerais quand même rappeler que le canton de Fribourg et le Conseil d'Etat s'occupent activement de la numérisation, notamment dans les écoles depuis plus d'une vingtaine d'années.

Pour rappel, en 2001 c'est la création du centre de compétence Fritic et l'offre d'une formation continue pour les enseignants dans ce domaine. En 2012, c'est le lancement du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles, le projet HAE, pour lequel je viens régulièrement présenter l'évolution au Grand Conseil. Je rappellerai également, comme cela a déjà été relevé, le programme gouvernemental avec notre projet "Fribourg fait sa révolution 4.0". Je mentionnerai également dans le domaine de la formation, en 2017, le concept cantonal pour l'intégration des médias, images, technologies et de l'information et de la télécommunication dans l'enseignement. Vous le savez, à la rentrée 2019-2020, a été introduit le plan d'étude alémanique Lehrplan 21, qui prévoit une unité "science des médias et informatique".

Du côté francophone, la révision du plan d'étude est lancée, mais le projet n'est pas encore là. Il sera probablement prochainement soumis en consultation. Je le dis tout de suite: oui, peut-être qu'à la rentrée 2021, on donne le go! Mais il faudra modifier les grilles horaires, former les enseignants. Cela prendra plusieurs années. En soi, le Plan d'étude romand numérique qui permet d'avoir un concept à mettre avec ces appareils, c'est pour 2023-2024 et pas avant. Mais aujourd'hui déjà, tous les élèves de 1H à 11H sont évidemment confrontés aux nouvelles technologies. Juste pour rappel, le Lehrplan 21 introduit cette unité "média et informatique" dès la 7H, 8H et 9H et il s'agit-là de développer une plus-value pédagogique à l'utilisation des moyens d'enseignement numérisés pour tous les cycles. C'est la clé du succès. Le mot a déjà été développé tout à l'heure par quelques-uns d'entre vous: la clé du succès, c'est un développement cohérent de ces compétences média et

informatique. Les plans d'étude ne recommandent pas maintenant un nombre de tablettes ou quel type de matériel. Il s'agira après les avoir fixés d'en proposer.

Die Frage der IT-Ausrüstung darf und kann nicht isoliert behandelt werden, da sie nur einen Teil des komplexen Bereichs der Digitalisierung im Bildungssystem ausmacht. Nebst den pädagogischen und methodisch-didaktischen Aspekten stellen sich auch Sicherheitsfragen. Gleichzeitig müssen die technischen Voraussetzungen, wie zum Beispiel ein ausreichender Internetanschluss, an allen Schulen gewährleistet sein. Zudem braucht es Unterstützung und Beratung, ein Informations- und Kommunikationskonzept sowie Weiterbildungen für alle am Entwicklungsprozess beteiligten Personen.

Permettez-moi quand même un rappel des coûts estimés par l'introduction de ce modèle 1-1. Pour les quatre années de déploiement initial, ce sont 18,5 millions: 16 millions le canton, 2,5 millions les communes. A cela, il faut ajouter ensuite le renouvellement du parc toutes les années pour un montant de 5 millions, sans compter six EPT de manière centralisée pour l'introduction – deux EPT resteront ensuite. Sans compter non plus que dans chaque CO, il faut une compétence technique, logistique, soit une personne, un EPT. Cela fait déjà 22 équivalents plein-temps. La motion qui est rédigée en toutes lettres demande simplement au canton de prendre tous les frais informatiques pour le CO. J'aimerais quand même dire que ce thème est l'objet de discussions avec l'association des communes actuellement: c'est le projet de désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, le projet DETTEC, pour lequel ma Direction va venir prochainement avec l'inventaire du champ d'applications. Il y a ce domaine du financement. Ce sont des montants très importants et on ne peut pas y aller sans autre, en distribuant et en répartissant du matériel sans qu'on n'ait en même temps pu avoir un concept appliqué: c'est le PER numérique qui est en élaboration, ce sont des enseignants qui soient formés et qui puissent évidemment tirer des plus-values des outils que nous mettons dans les mains des jeunes.

Der Staatsrat setzt sich mit vollem Engagement für eine nachhaltige, ganzheitliche und schrittweise Entwicklung und Umsetzung der Digitalisierung an den obligatorischen Schulen ein. Es gilt, die Implementierung des Lehrplans 21 an den deutschsprachigen Schulen bis 2022 fortzusetzen. Die Überarbeitung des PER mit Ergänzung des PER numérique der französischsprachigen Schulen voraussichtlich bis 2023 und Umsetzung - auch dies ist wichtig zu sagen - von Office 365 mit einer eigenen, einmaligen Identität für alle Schülerinnen und Schüler ab der 5H im Oktober dieses Jahres.

Comme vous pouvez le constater, nous ne sommes pas en reste dans cette progression, pas à pas, de la numérisation dans notre canton.

M. le Député Perler vous avez évoqué l'OS Verband Sensee qui a fait cet effort, qui l'a développé. Mais elle s'appuie aussi sur un Lehrplan qui a un concept et c'est précisément ce qui me manque pour l'ensemble du canton. Vous avez cité des cantons qui ont fait cet effort. Je n'aimerais pas vous citer un canton à l'autre bout du lac pour lequel on a demandé quelques dizaines de millions de francs pour faire ce pas et où le Grand Conseil a dit: "Vous venez d'abord avec le plan d'étude numérique", et qui a donc refusé la proposition. C'est un peu le même schéma ici et c'est un risque que je ne souhaitais pas prendre. M. Perler, vous avez très bien parlé: je vous invite à reprendre le même texte envers vos collègues du secondaire 2, vous n'avez pas besoin de changer les mots.

M^{me} la Députée Eliane Aebischer, je partage votre analyse de la situation. Vous avez mentionné la nécessité d'un *update* du concept Mitic et vous avez tout à fait raison. On attend aussi d'avoir plus d'informations quant au PER romand pour pouvoir évoluer en cette matière. Cela concerne aussi le matériel, la formation des personnes et vous avez raison de souligner que lorsqu'on déploie ce système, par exemple comme ici proposé aux CO, les enseignants eux-mêmes – qui sont les acteurs et la clé de ce développement – doivent être équipés et formés.

M. le Député Michellod, vous avez très justement parlé de la cohérence avec l'introduction d'un tel système et c'est précisément l'élément qui me manque maintenant en vue de l'évolution. J'aimerais dire à ce propos que, si on regarde le développement de l'implication, de la *Umsetzung* du Plan d'étude romand sur maintenant deux ou trois ans – avec les discussions qui vont commencer en terme de DETTEC –, on aura une fenêtre de coordination et de cohérence en 2023-2024. Et là, ça devient quelque chose d'intéressant, en coordination avec les communes aussi et non pas un financement comme ça, à la va-vite dirais-je presque, alors qu'il n'y a pas la capacité, dans notre système, de mener cela à bien avec une véritable plus-value pédagogique.

M. le Député Flechtner, vous m'avez posé la question: est-ce qu'on ira aussi au primaire et pas seulement au cycle d'orientation? Le projet Office365, nous l'avons déployé cet automne dès la 5H et le Lehrplan, c'est dès la 7H. Vous pouvez voir que les éléments du primaire sont déjà là dans les plans d'étude et dans les éléments techniques que nous développons.

M^{me} la Députée Susanne Aebischer, vous avez relevé la quintessence de "Fribourg fait sa révolution 4.0": l'humain au centre, la formation. C'est précisément deux éléments qui me manquent du côté francophone, et c'est pour cela qu'il y a cette attente. Je reconnais la direction qui est donnée, le souci des motionnaires qui disent "là est l'avenir, il faut y aller"! Je partage tout à fait ce sentiment et cette analyse, mais je ne peux pas le faire simplement sans un concept, une réflexion cohérente et

globale, sans que nous sachions où nous avançons. Oui, vous avez raison aussi de le souligner: il doit y avoir une cohérence entre le primaire, le S1 et le S2 et c'est précisément ce que nous mettons en place, notamment avec la réorganisation, le développement du concept Mitic à travers toute l'école. Le plan d'étude alémanique introduit une branche comme telle, "média et informatique", avec l'étude par exemple des algorithmes, de tout ce que veut dire la programmation. Le suivi de cela au collège, au secondaire 2, on l'introduit cette année avec une branche à part, une branche de science comme telle, à part entière, qui n'existait pas avant. Donc le suivi de cohérence en terme d'enseignement, il est là et c'est évident que pour moi l'effort qui sera entrepris au niveau de l'école obligatoire doit être suivi au secondaire 2, et les appels que vous m'avez lancés pour que l'on aie aussi au S2 un projet d'ordinateurs pour les élèves, ça rejoint ce que disait M. le Député Mauron tout à l'heure. Parfois on va vite, et j'espère bien qu'on continue sur ce domaine-là. Pour votre information, je suis en discussion avec les enseignants du secondaire 2 qui étaient opposés ou qui estiment qu'il y a une foule de questions à régler avant de pouvoir l'aborder. On est dans un échange et dans une discussion, mais je ne peux pas attendre un moratoire de plusieurs années avant d'engager des solutions. On aura l'occasion prochainement d'en reparler puisqu'il y a une motion populaire qui aborde précisément cela et pour laquelle le Grand Conseil sera abordé.

Je vous invite donc à refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 54 voix contre 28. Il y a 13 abstentions.

Ont voté oui:

Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP). *Total: 54.*

Ont voté non:

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schuwy Roger (GR,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP). *Total: 28.*

Se sont abstenus:

Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total: 13.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2019-GC-81**Modification de la loi scolaire: introduction de demi-jours de congé choisis individuellement, aussi appelées "journées joker"**

Auteur-s:	Schwander Susanne (PLR/FDP, LA) Aebischer Eliane (PS/SP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Dépôt:	29.05.2019 (BGC mai 2019, p. 7089)
Développement:	29.05.2019 (BGC mai 2019, p. 7089)
Réponse du Conseil d'Etat:	18.02.2020 (BGC mai 2020, p. 763)

Prise en considération

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Schuldirektorin einer Primarschule und spreche hier als Co-Motionärin.

Warum diese Motion?

Im aktuellen Schulgesetz ist vorgesehen, dass einer Schülerin oder einem Schüler aus einem der vier folgenden Gründen ein Urlaub gewährt werden kann:

1. ein wichtiges familiäres Ereignis,
2. eine wichtige religiöse Feier oder das Ausüben einer wichtigen religiösen Handlung,
3. eine wichtige Sportveranstaltung oder künstlerische Veranstaltung, an der die Schülerin oder der Schüler aktiv teilnimmt,
4. an der Orientierungsschule ein Praktikum, eine Prüfung oder eine andere Veranstaltung im Zusammenhang mit der Berufswahl.

Das Ereignis muss also wichtig sein. Nun frage ich Sie: Was ist ein wichtiges, familiäres, einmaliges Ereignis? Geburtstags- und Hochzeitsfeiern passen in dieses Schema, darüber sind wir uns einig. Was ist nun mit einem Alpbazug?

Was ist mit der Teilnahme der Mutter am Ironman in Hawaii? Aber warum darf dann dieses Kind während der Schulzeit nach Übersee fliegen und sein Gspänli darf nicht mal mit dem Götti nach Rust?

Wenn die Mutter nach einem Monat Abwesenheit am Flughafen abgeholt werden möchte – ist dies ein besonderes familiäres Ereignis?

Wenn die Patin das Patenkind mit einem besonderen Besuch im Harry-Potter-Museum in London überraschen will und der so sehr verehrte Schauspieler nur an diesem einen Tag da auch anwesend ist - ist dies ein besonderes familiäres Ereignis? All das sind reale Beispiele aus dem Schulalltag.

Die Motion will genau diesen Fragen, welche nicht mit Ja oder Nein beantwortet werden können und oft auch noch mit einer persönlichen Werte-Haltung verknüpft sind, vorbeugen.

Der Besuch der Schule ist wichtig – spätestens seit der Fernunterrichtszeit im vergangenen Frühling haben das - fast - alle erkannt. Mit der Gewährung von 4 freien Halbtagen als Joker stellt man dies keinesfalls in Frage.

Wir sind erfreut darüber, dass nicht nur der Staatsrat, sondern auch eine Mehrheit der Befragten und Betroffenen – und damit meine ich jetzt nicht die Schülerinnen und Schüler, sondern die Schuldirektionen, Gewerkschaften und Elternvereinigungen - die Motion unterstützen und erkannt haben, dass es einfach ab und zu auch Ausnahmen braucht.

Eine gerechte Umsetzung ist mit der gegenwärtigen Gesetzgebung im Alltag sehr schwierig – ich erinnere an die eingangs gestellten Fragen.

Die Angst, dass man damit das Schule-Schwänzen noch zusätzlich fördert, kann ich nicht teilen. Die Motion sieht klar vor, dass ein Gesuch gestellt werden muss – und dieses wird dann halt einfach abgelehnt, sollte der betreffende Schüler bereits mehrere unentschuldigte Absenzen vorweisen.

Dass der Staatsrat eine Projektphase ablehnt, ist für uns völlig in Ordnung.

Im Falle einer Annahme der Motion würden wir es aber sehr bedauern, wenn man noch 3 Jahre mit der Einführung wartet. Unserer Meinung nach braucht es in dieser ersten Phase kein angepasstes Informatiksystem. Sämtliche Absenzen

der Schülerinnen und Schüler müssen bereits heute erfasst werden. Da kann zu den Kategorien krank und Urlaub auch noch die Kategorie Jokerhalbtage eingefügt werden, und schon ist der Überblick gewährleistet.

Ich bitte Sie alle, diese Motion zu unterstützen.

Lernen findet vor allem - aber nicht nur - in der Schule statt. Ein Kind, welches einmal an einem Alpabzug oder an einem Zibelemärit teilnehmen kann, lernt da ebenso viel, aber vor allem halt auch andere Dinge, wie in der Schule. Und solche Erfahrungen gönne ich jedem Kind, auch wenn das Ereignis nicht am Wochenende oder während den Ferien stattfindet.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis papa de deux professeurs exerçant leur activité dans des cycles d'orientation de notre canton. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Aujourd'hui, les écoles publiques, les enfants de Fribourg, ont une pratique d'attribution des jours de congé très claire. La majorité du groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis que pour accorder un congé individuel, nous devons avoir un motif valable. Actuellement, nous avons déjà la possibilité d'obtenir des congés pour diverses raisons. Par exemple, on peut aller chez le médecin, le dentiste, assister à un événement familial particulier, etc. Et ceci sur simple demande des parents. Pour une classe de 25 élèves, les jours joker représenteraient 50 jours d'absentéisme supplémentaires. Gérer la matière manquée promet de causer des problèmes, que ce soit au niveau des élèves, des parents ou des enseignants. Les absences auront certainement une influence directe sur le programme dispensé par les enseignants. Une mauvaise dynamique de travail pourrait s'installer. Nous sommes également convaincus que les excellents résultats obtenus par les élèves de l'école fribourgeoise dans les enquêtes PISA sont directement influencés par une présence forte des élèves. La gestion des absences serait encore plus lourde à gérer qu'actuellement. L'école n'est pas là pour séduire la famille, nous ne voulons pas d'une école à la carte. L'école doit préparer les jeunes aux réalités du monde du travail où, en principe, la présence est obligatoire si l'on veut gagner sa vie.

La majorité du groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Nous remercions le Conseil d'Etat et son personnel pour la réponse et pour le soutien à la motion. Le groupe Vert Centre Gauche, dans sa grande majorité, soutiendra la motion.

La semaine passée, j'ai visité le canton d'Argovie, où j'ai interrogé des parents et des enseignants sur les journées joker. La possibilité de quatre demi-jours de joker existe là-bas depuis des années. Je dis bien depuis des années! Si vous les interrogez, ils mentionnent immédiatement "paragraphe 38" et puis ils rigolent. Les parents savent que cette possibilité existe. Elle n'est pas tellement utilisée et si oui, sans grande difficulté. Pour les enseignants, l'enregistrement du jour joker ne pose aucun problème. Depuis 2013, les quatre demi-journées peuvent être prises ensemble.

Pour quelle raisons soutenir la motion? Il y a déjà 15 cantons qui font cela, également notre cher canton de Berne à côté. Le *lockdown* nous a montré une fois de plus que nous pouvons compter sur la plupart des parents. Ils prennent leur responsabilité, même dans une situation particulière.

Es ist ein kleiner Spielraum ohne grossen administrativen Aufwand für die Familien und für die Schülerinnen und Schüler, die einmal 4 Halbtage Urlaub verdienen, ohne zur Schuldirektion gehen zu müssen. Es ist ein direkter Weg.

Si ce n'est pas possible, les parents prennent d'autres moyens – maladies d'enfants ou mauvaises informations. Bien sûr, des conditions cadres claires sont nécessaires pour permettre la mise en œuvre de ces journées. Je pense qu'il est très bien qu'on veuille un rapport des associations professionnelles, que les syndicats d'enseignants soient consultés comme aussi les conseils des parents, et même les conseils d'élèves. Pour moi, il n'est pas nécessaire ni urgent de mettre en place une phase pilote: le Conseil d'Etat n'a qu'à s'appuyer sur l'expérience d'autres cantons. L'idée selon laquelle il faut trois ans pour mettre en œuvre ce projet me fait un peu sourire.

Comme je l'ai dit, la grande majorité du groupe Vert Centre Gauche soutient la motion.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis enseignant et président de la SPFF, la Société pédagogique fribourgeoise francophone qui a été consultée sur la motion que nous traitons maintenant.

Ce n'est pas la première fois que nous parlons des jours joker dans notre parlement. Cette notion de jour joker est plus répandue en Suisse alémanique car pour la Suisse romande, seul le canton du Jura connaît cette possibilité à raison de 2 demi-journées par année scolaire.

Dans sa réponse, la SPFF énumérait quelques points négatifs, notamment que les jours joker ne diminueraient pas forcément quelques abus constatés, qu'ils peuvent faire croire à une école à la carte alors que l'on lutte contre l'absentéisme, qu'ils ne faciliteront pas l'organisation de la classe et des enseignants, que quatre demi-jours semblent un nombre important et que dans la vie il n'y a pas de jour joker que l'on peut utiliser quand on veut.

Toutefois nous avons relevé aussi de nombreux points positifs, notamment que ces jours joker évitent le mensonge sur des absences annoncées souvent comme maladie, qu'ils permettront de redonner des directives claires dans les établissements quant à l'octroi de congés exceptionnels, par exemple pour regroupement familial. Ces jours joker permettront enfin une certaine souplesse dans la politique d'attribution des jours de congé restrictive de notre canton.

Comme une majorité du groupe socialiste, j'entre donc en matière sur l'octroi de ces jours. Cependant, des conditions cadres doivent être remplies. Tout d'abord la motion nous en donne quelques-unes : pas le premier jour ni le dernier jour de l'année scolaire, ni lors d'évaluations cantonales, de journées spéciales, de camps ou de semaines vertes, de sorties de classes ou de journées sportives. Elles doivent être accompagnées par d'autres conditions, notamment que l'utilisation d'un jour joker ne nuise pas à la bonne marche de la classe ou engendre du travail supplémentaire pour les enseignantes et les enseignants. Les élèves qui en ont bénéficié doivent s'organiser pour rattraper leur travail et enfin l'annonce de la prise de ces jours doit parvenir au moins trois jours avant.

Dans sa réponse à la motion, le Conseil d'Etat précise que si les journées joker devaient être introduites pour les élèves de la scolarité obligatoire dans notre canton, elles devraient l'être sans restriction inutile, sans lourdeur administrative et dans le but de faciliter la vie des parents, peu importe le motif. Là, je reste un petit peu dubitatif.

Pouvez-vous nous dire M. le Conseiller d'Etat, à ce stade de la discussion, quels sont les garde-fous ou les conditions qui seront pour vous incontournables lors de l'éventuelle mise en place de ces quatre demi-jours ?

Le gouvernement l'a écrit: l'obligation de présence pour les élèves est une exigence forte qui témoigne du sérieux accordé à la formation dans notre canton. Elle prépare également les jeunes aux réalités du monde du travail où la présence n'est pas optionnelle.

Or, bien encadrés, ces jours joker pourraient être un plus pour certaines familles et permettraient à Fribourg de rejoindre le cercle fermé des cantons qui en octroient.

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Le mot joker, en anglais *joker*, vient de *to joke*, plaisanter. L'étymologie du mot joker résume parfaitement mon point de vue: dites-nous que c'est une plaisanterie! Je m'exprime à titre personnel.

Les deux motionnaires, elles, ne plaisaient pourtant pas: à l'instar de ce qui prévaut pour la majorité des cantons alémaniques – et seulement dans les cantons alémaniques, il y a une petite exception, le Jura – elles demandent l'introduction de «journées joker» à l'école. Les journées joker sont ces jours durant lesquels l'élève peut manquer l'école, sans que les parents aient besoin de justifier les raisons de l'absence. Ils doivent cependant l'annoncer, au plus tard la veille. On peut dire que, dans son match quotidien contre l'absentéisme, l'école se mettrait là un bel autogoal. Mais ce n'est pas là le plus important...

L'instruction et l'éducation sont les priorités absolues d'une école fribourgeoise qui, sérieuse, pragmatique, se porte plutôt bien. Ce ne sont pas les enquêtes PISA qui nous contrediront. Le mérite de ces résultats revient au corps enseignant, un corps enseignant qui, déjà, rivalise d'ingéniosité pour diriger des classes très hétérogènes et organiser un programme de la journée qui prenne en compte les absences temporaires des élèves, de plus en plus nombreux, qui bénéficient d'une prise en charge individuelle, tel que l'appui, l'aide à l'intégration, la logopédie, la psychomotricité, etc.

Débordés, essouffés par des programmes surchargés, les enseignants devraient alors probablement organiser des séances de rattrapage, déplacer des dates d'évaluation, attendre le jour béni où, en classe, ils ont en face d'eux un effectif complet. Et ce ne sera probablement pas le lundi, ni le vendredi, journées bénies pour s'accorder un week-end prolongé. Quant à l'idée que c'est à l'élève, respectivement à ses parents, qu'incombe la responsabilité de rattraper la matière vue par les camarades durant son absence, elle me fait bien rire. Je vous laisse imaginer des parents allophones plancher, avec leur rejeton, sur une leçon de grammaire ou d'orthographe... L'exemple donné par le Conseil d'Etat parle de lui-même: si chacun des 24 élèves prend l'intégralité des jours joker offerts, la classe pourrait être incomplète, on l'a dit, durant 48 jours ou 96 demi-jours, sur une année complète qui en compte 185 jours.

Pour pallier ces difficultés, il faudrait probablement engager un ixième soutien, peut-être administratif, sûrement pédagogique, un de plus dans la liste déjà longue des spécialistes qui gravitent autour de l'école. Je ne suis pas surpris, par contre, du fait que la majorité des directions sont favorables au projet, jetant ainsi le bébé avec l'eau du bain. Les directions se font en effet des cheveux blancs et hésitent parfois à dénoncer le cas au préfet pour trancher et punir éventuellement d'une amende: cet élève a-t-il réellement été malade ou est-ce qu'on me raconte un mensonge? Le vol du retour a-t-il vraiment été reporté? Est-ce que la grand-maman était réellement si malade qu'il faille rester à son chevet? Pour ne citer que ces quelques exemples, tous vécus par l'ancien préfet que je suis.

Pour nous, il faut cesser de niveler par le bas. Et c'est le danger que représentent les journées joker, comparables à une école à la carte. Alors même que nombre d'enseignants, au CO surtout, luttent au quotidien contre l'absentéisme, un véritable fléau. La situation actuelle permet à chaque élève d'obtenir, on l'a dit, un congé justifié: les directions d'école sont compétentes pour accorder jusqu'à 20 jours de congé à un élève par année scolaire. L'école doit poursuivre sa mission et fournir à «la

relève» les outils nécessaires pour entrer de plain-pied dans le monde du travail. Le monde du travail qui, soit dit en passant, ne lui fera aucune concession.

Si nous comprenons que l'idée des journées joker rallie les cantons alémaniques, nous peinons à comprendre la position du Conseil d'Etat. D'abord, l'exécutif cantonal fait l'éloge de la situation actuelle, satisfaisante, et rappelle qu'il n'y a pas d'école à la carte, d'autant que les élèves disposent de 14 semaines de vacances et de 7 jours fériés par année. À cela il ajoute, comme l'a dit le collègue Emonet tout à l'heure, que «l'obligation de présence pour les élèves est une exigence forte qui témoigne du sérieux accordé à la formation dans le canton et qu'elle prépare les jeunes aux réalités du monde du travail, où la présence n'est pas optionnelle.» Et puis, de manière assez inattendue et surprenante, le Conseil d'Etat change son fusil d'épaule et propose au Grand Conseil d'accepter la motion. Par contre, il s'oppose à la phase pilote proposée par les motionnaires.

J'estime, en l'occurrence, que l'autorité doit assumer ses responsabilités, lesquelles découlent de la législation scolaire actuelle. En proposant l'acceptation de la motion, non seulement l'autorité met le doigt dans un engrenage, mais elle sème le trouble au sein d'un système éducatif qui, bon gré, mal gré, continue à faire ses preuves.

Pour toutes ces raisons, je vais, à titre personnel, refuser cette motion.

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts; je suis papa de quatre filles adultes et grand-papa de trois petits-fils de 17 ans, 5 ans et 3 mois. J'ai aussi formé trente-trois apprentis agricoles. Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien et dans un deuxième temps en mon nom personnel.

La motion qui nous est soumise aujourd'hui par nos deux collègues députées germanophones témoigne d'une sensibilité alémanique, le système des journées joker étant très peu connu dans les cantons romands. Cette motion a fait l'objet d'un débat passionné au sein du groupe démocrate-chrétien. La proposition d'instaurer des journées joker, «Jokertage», répond certainement à l'évolution de notre société. Les cantons pratiquant déjà les journées joker relèvent de bonnes expériences en évitant souvent la justification mensongère d'absences pour cause de maladie. Cette souplesse dans l'attribution des congés rendrait aussi de grands services dans l'organisation des familles monoparentales. Compte tenu du fait que l'introduction de demi-jours de congé choisis individuellement coïnciderait avec l'implémentation de la solution IS Académia pour la saisie automatisée des décomptes de congé, le fonctionnement de l'école ne serait pas mis en danger. Dans un cadre strict défini par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le pas vers cet assouplissement pourrait être accepté.

Personnellement, je suis contre l'école à la carte! L'obligation de présence pour les élèves est une exigence forte qui témoigne du sérieux accordé à la formation scolaire obligatoire dans notre canton. Non, chers collègues, l'école n'est pas le Club Med! Le calendrier scolaire accorde suffisamment de périodes de relâche pour permettre aux élèves de se ressourcer. En dehors de ces périodes, un «juste motif» dûment motivé permet aussi d'obtenir un congé individuel. Les quatre demi-jours de congé par année scolaire, comme l'a bien relevé l'Association des maîtres du cycle d'orientation fribourgeois francophones (AMCOFF), favoriserait une généralisation et une normalisation de l'absentéisme à l'école obligatoire, absentéisme contre lequel les écoles se battent au quotidien. En assouplissant un système qui a fait ses preuves, le choc avec les réalités du monde du travail sera encore plus violent et pénible pour les apprentis de première année: je l'affirme en tant qu'ancien maître d'apprentissage et ancien président de la commission de formation agricole cantonale. Les fluctuations permanentes d'effectifs de classe provoquées par les journées joker perturberont indéniablement le rythme du programme scolaire et l'équilibre souhaité des classes. Sans compter que l'enseignant devra organiser des évaluations de rattrapages pour les absents.

Je pense que l'introduction de journées joker privilégie avant tout le confort des parents, habitue les enfants à un certain laxisme préjudiciable à ses apprentissages futurs, à son entrée dans la vie active. Le risque de nivellement par le bas est grand et la pérennité des excellents résultats obtenus par les élèves de l'école fribourgeoise dans les enquêtes PISA est en danger!

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra à une courte majorité cette motion. Personnellement, je la refuserai.

Lauber Pascal (*PLR/FDP, GR*). Il est vrai que ce système, très peu connu en Suisse romande, se pratique déjà dans plusieurs cantons suisses allemands. Le groupe libéral-radical salue l'effort de consultation pris par le Conseil d'Etat et relève une certaine incohérence dans son rapport en mettant en évidence plusieurs arguments contre la motion et en prenant, en finalité, une position favorable.

Ce n'est pas parce que certains enseignants diffusent un film le dernier vendredi avant les vacances scolaires que l'on doit effectuer un choix de facilité en introduisant ces journées joker. Le choix de vacances ne doit pas primer sur l'enseignement, autrement cela reviendrait à dire que l'enseignement n'a pas de valeur. En acceptant cette modification, la valeur de l'école n'est pas intégrée et on ne peut pas laisser primer le choix des vacances sur l'enseignement. L'école à la carte ne prépare pas les jeunes aux réalités du monde du travail où la présence n'est pas optionnelle. Sans parler de la difficulté à organiser

les classes, la relative lourdeur de la tâche administrative, voire de l'éventuel chantage de l'enfant auprès de ses parents qui n'auraient pris que trois demi-jours sur les quatre.

Pour ces raisons, la majorité du groupe libéral-radical ne soutiendra pas les motionnaires et rejettera cette modification de la loi scolaire.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens à titre personnel et décline mon lien d'intérêts: je suis enseignante au CO d'Estavayer. Je ne tiens pas à rallonger les débats, mais quand même, à ce titre, j'aimerais brièvement partager avec vous le point de vue d'un certain nombre d'enseignants du CO.

A qui profitent ces jours joker, Mesdames et Messieurs? Voilà la question à se poser!

En lisant la réponse du Conseil d'Etat, il apparaît tout d'abord que l'instauration de ces jours joker pourrait soulager certains enseignants et les directeurs face aux demandes de congé aussi diverses que variées formulées par les parents. Cela pourrait simplifier les rapports entre l'école et les parents, notamment en évitant à certains parents la tentation d'invoquer une maladie de l'enfant afin de finalement obtenir le congé désiré. C'est une réalité. Ensuite, les jours joker, toujours selon le Conseil d'Etat, profiteront aux familles en leur facilitant la vie, en donnant, certes pour un temps limité, la priorité aux besoins de la famille et aux convenances personnelles. Convenances personnelles! Nous avons donc une école obligatoire, plutôt de qualité – cela est régulièrement répété en plénum – et qui fait tout pour le rester, mais qui introduit une notion de congés «à la carte». Même si le Conseil d'Etat s'en défend, cela reste une école "à la carte". Je ne parlerai pas du vécu au primaire, car je ne le connais pas assez; mais en ce qui concerne le CO, l'introduction des jours joker me laisse, à titre personnel, plus que dubitative.

Ce n'est pas une question de gestion ou de surcroît de travail administratif pour les enseignants. Cela a été dit: on a un système informatique. Le problème n'est pas là. C'est une question de principe, de qualité, d'ambiance de classe et de maintien de la motivation des élèves. Je suis consciente qu'un bon nombre de cantons alémaniques l'ont introduit et à satisfaction semble-t-il. Mais il n'en reste pas moins qu'à mon avis, c'est un très mauvais signal pour nos jeunes, spécialement pour nos adolescents.

Permettez-moi quelques questions: qu'en sera-t-il de l'ambiance de classe si tout à coup plus de la moitié des élèves sont absents le même jour, par exemple la veille d'un week-end prolongé? Le professeur devra-t-il faire un cours au rabais ou déjà prévoir de le refaire à la rentrée parce que certains des nos adolescents ne vont pas rattraper? Qu'en sera-t-il de la qualité du travail de ces élèves et de leur motivation s'ils cumulent, surtout au CO, stages en entreprise, entretiens professionnels, jours joker et maladies? L'absentéisme au CO, ça a déjà été relevé, est une réalité et je suis convaincue que les jours joker ne le régleront pas du tout.

En conclusion, pour toutes ces raisons, et au vu des nombreuses divergences quant aux modalités d'encadrement, je refuserai cette motion et vous invite à en faire de même.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). J'interviens ici en mon nom personnel et puis vous assurer que je n'ai absolument aucun lien d'intérêts avec cette affaire.

Je vous dirais que ma première idée était de refuser cette motion étant donné que j'appartiens à cette vieille école pour qui, effectivement, l'école n'est pas quelque chose à prendre à la carte. S'il y a des règles, il faut les respecter. Quand nous avons été enfants, nos parents avaient précisément respecté ces règles. Ils ne nous faisaient pas prendre des jours de congé joker et tout ça pour dire que pour moi, il n'y avait pas de raison qu'on facilite finalement la bienséance des parents et des enfants.

Mais entre-temps, je me suis fait remonter les bretelles par une enseignante pour laquelle j'ai beaucoup de respect et qui m'a dit que je ne pouvais pas m'imaginer le florilège d'excuses qui est donné à l'enseignant quand il s'agit effectivement de prendre congé, de manière illégale dirais-je. On m'a même parlé d'un grand-père qui avait été enterré trois fois à l'étranger! L'enfant malade est également un grand classique. Mais ce qui m'a aussi beaucoup fait réfléchir, c'est qu'il y a des parents qui se foutent du tiers comme du quart de l'amende à laquelle ils seraient éventuellement condamnés, parce qu'ils en ont les moyens et que parce que pour eux finalement ça n'a pas tellement d'importance. C'est leur intérêt qui passe avant tout. Et là, ce qui me frappe, c'est que l'inégalité de traitement entre enfants est flagrante! Pour moi, il est beaucoup moins hypocrite finalement d'accorder quelques jours, quatre demi-jours de vacances joker ou de congés joker à des enfants, plutôt que d'accepter ou de ne pas accepter des congés – parce que l'on m'a également parlé d'un certain arbitraire qui peut être instauré en fonction de la provenance de certains enfants; cela existe paraît-il. Dès lors, je me suis dit qu'effectivement il y avait peut-être quelque chose à redire.

Rassurez-vous, n'étant pas spécialiste de cette question, je ne vais pas voter contre la motion mais je m'abstiendrai.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Mes liens d'intérêts n'ont pas changé depuis tout à l'heure: je suis toujours à la retraite.

J'ai entendu avec intérêt l'ensemble des intervenants et porté une grande attention à tous les propos qui ont été émis. Journées joker, il y a longtemps que je les connais. Pour ma part, c'était plutôt journées Molière, car on pouvait souvent parler de maladies imaginaires, mais rapidement terrassées par un imparable certificat médical: 1 à 0, l'enseignant rentre au vestiaire, le match est terminé. Que peut-on faire? Rien, si ce n'est croire avec force et conviction à la vérité de ce bout de papier.

Je m'abstiendrai dans le cas présent, ne voulant pas marcher plus loin dans le brouillard de ce mode de fonctionnement.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Mes liens d'intérêts: je suis co-motionnaire et à ce sujet, j'ai été abordée par le conseil des parents des écoles de Chiètres.

Les journées joker sont depuis longtemps connues dans 15 cantons en Suisse allemande et en Suisse occidentale, ainsi que dans le canton du Jura. Celui-ci a introduit la possibilité de congé sans justification accordée aux élèves à partir du 1^{er} août 2010.

Le principal argument du canton Zürich était une plus grande liberté pour les parents et les familles. Pour eux, cela fait partie d'une école moderne.

Il est un fait que les classes sont de plus en plus multiculturelles, les familles ont donc des besoins différents. Par exemple: différents jours de fête et différentes coutumes. Des familles avec des cultures différentes, par exemple Suisse-Amérique du Sud, ont un besoin impératif de visiter leurs familles. Cela va de pair avec de longs voyages. Il est compréhensible qu'ils souhaitent parfois voyager en dehors des vacances scolaires. Autre exemple: si les deux conjoints travaillent, il est parfois difficile pour une entreprise d'organiser les vacances, car tout le monde veut partir en même temps. Les journées joker faciliteront l'organisation familiale et entrepreneuriale.

Aujourd'hui, les parents connaissent les raisons d'une dispense positive. Ceux qui sont honnêtes sont laissés pour compte. Les mensonges sont donc récompensés. C'est bien pour ça que 75% des établissements scolaires se sont prononcés en faveur des journées joker.

Cette question est régulièrement posée: ces journées joker ne risquent-elles pas de déboucher sur une normalisation de l'absentéisme scolaire? On l'a entendue plusieurs fois. Selon le canton de Berne, il n'y a pas d'abus.

Concernant la question du surcroît du travail pour les enseignants, il n'y en a pas puisque toutes les absences doivent de toute façon être enregistrées.

Je dois dire que ni le canton de Berne, ni le canton de Zürich ne possèdent des statistiques à ce sujet, car les absences sont seulement notées dans les cahiers de classe, justement pour éviter une paperasserie.

Sur internet, j'ai trouvé une statistique concernant l'école buissonnière et celle-ci montre que 49% des écoliers le font de temps en temps et 33% le font régulièrement. Nous sommes persuadés que ce chiffre diminuera avec l'introduction des journées joker.

Il a aussi été discuté que le rythme scolaire ne devait pas être interrompu par des journées joker car des journées libres n'existaient pas après, au temps des apprentissages ou des écoles suivies. Mais il n'était pas non plus mentionné dans tout ça que seules les écoles commencent après les vacances scolaires d'été, un jeudi, quelque chose qui n'existe pas non plus dans les écoles qui vont suivre, ni dans les apprentissages, là on commence toujours un lundi. Alors pourquoi faire cette différence? Pour mes collègues du groupe libéral-radical, la responsabilité individuelle des parents devrait faire partie de notre conception libérale.

Avec tous ces explications et la réponse favorable de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, je vous propose d'accepter la motion. Merci de votre soutien.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Cette question relève un petit Röstigraben et il me semble que quelques-uns d'entre nous ont vraiment l'impression que ces journées joker sont le début de la fin. Il s'agit de quatre demi-journées! Quand je voulais aller à un concert de Robbie Williams, j'ai demandé à mon prof ce que je pouvais faire. Il m'a dit que je devais m'annoncer "malade". J'étais alors motivée à mentir. J'y serais allée de toute façon et j'étais désolée que Robbie Williams ne vienne pas en Suisse un samedi ou un dimanche. Je ne pense pas que ces journées joker vont empirer l'absentéisme, c'est un problème à part, à mon avis. Je vous rassure: ces quatre demi-journées joker ne vont pas faire de l'école fribourgeoise un Club Med.

Je vous prie d'accepter cette motion, merci.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). J'aimerais rebondir sur les propos que vous avez tenus pour préparer les jeunes au monde du travail. Dans mon métier, je suis conseillère en organisation et j'accompagne des entreprises dans les nouvelles manières de travailler, où l'auto-responsabilité est un pilier. On a bien félicité le citoyen suisse d'avoir, durant le confinement, justement cette capacité d'être responsable. Avant, on disait que c'était impossible d'introduire le télétravail car les gens risquaient de ne plus travailler car on ne pouvait pas les contrôler. Quand j'en parle aux entrepreneurs, ils ont constaté l'inverse: les gens

étaient appliqués parce que motivés par eux-mêmes. J'ai vécu dans un canton où ma fille pouvait bénéficier de ces journées joker et je n'ai pas remarqué de choses qui ont été citées ici. Je n'ai vu ni de classes à moitié vides, ni d'enfants qui profitaient, ni d'adultes. Il y avait plein de familles qui n'utilisaient pas ces journées joker.

Je suis donc en faveur de l'auto-responsabilité, de responsabiliser les gens à ne pas mentir. Dans le monde du travail, aujourd'hui, je peux vous garantir que les entreprises qui ont du succès sont celles qui visent sur l'auto-responsabilité des gens, qui peuvent choisir d'où ils travaillent et quand ils travaillent. Les entreprises qui pensent que c'est le contrôle qui prime sont celles qui ont de grandes difficultés et, justement, demandent de les conseiller pour savoir comment changer ceci.

Je vous invite donc à soutenir ces quatre journées joker parce que cela favorise l'auto-responsabilité des parents mais aussi des enfants. Et c'est ça le futur de nos travailleurs.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je vais bien sûr refuser cette proposition.

On sait très bien que pour les bons élèves, ça ne va rien changer d'avoir des journées joker ou non. En principe ils sont studieux et s'ils devaient prendre des journées joker, cela ne porterait pas préjudice à leur formation. Par contre, je me fais beaucoup plus de souci pour les élèves en difficulté. Quel signal va-t-on donner à ces jeunes qui ont déjà, aujourd'hui, des problèmes à l'école? Quel signal va-t-on donner pour leur faire comprendre que les autres jours sont aussi importants? Si un jour il faut s'absenter et que ça ne dérange pas, pour quelle raison ne pourraient-ils pas s'absenter un autre jour? C'est difficile de le faire comprendre à ces jeunes, qui ne sont déjà pas studieux et qui ont déjà des problèmes. Je pense qu'on doit leur donner un signal dans la bonne direction, les faire aller à l'école quand c'est nécessaire. Et je pense qu'ils ont déjà suffisamment d'absences sans leur donner encore des journées joker. Au contraire, on devrait plutôt leur donner des journées de rattrapage pour rattraper le retard qu'ils ont déjà.

Je pense que M^{me} Müller était certainement parmi les bons élèves à l'école, mais là on doit aider les mauvais élèves. Et pour aider les mauvais élèves, je vais bien sûr refuser cette proposition.

Schwaller-Merkle Esther (*PDC/CVP, SE*). Ich möchte das Ganze nicht verlängern, aber ich muss noch etwas von unseren Schuldirektoren deponieren.

Die Gesellschaft ist nicht mehr homogen getaktet. Die Bedürfnisse und Arbeitszeiten haben sich stark geändert und die Vereinbarkeit von Beruf und Familie wird immer schwieriger.

Die Schuldirektoren der OS Sense unterstützen diese Vorlage. Es gibt sehr oft Situationen, wo Familien Gründe für Urlaubstage haben, die die Schulverantwortlichen gut nachvollziehen können. Das Gesetz regelt aber die Ausnahmen klar und so dürfen Urlaube - à contre-coeur - nicht gesprochen werden. Das Resultat: Krankschreibungen. Man ist nicht mehr ehrlich, man erzieht die Gesellschaft zur Unehrllichkeit. Und ich bitte Sie, meine Damen und Herren, das darf nicht sein.

Von Seiten der Familien sind die Jokertage ein grosses Bedürfnis, das die Schuldirektoren der OS Sense unterstützen. Zudem konnte festgestellt werden, dass man in den Kantonen mit Jokertagen keinen Missbrauch feststellen konnte - eher das Gegenteil war der Fall, nämlich, dass es weniger Krankschreibungen gab.

Zudem gilt es auch, die Eigenverantwortung der Eltern und der Schüler zu respektieren.

Ich bitte Sie daher, diese Motion zu unterstützen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. La motion des députées Susanne Schwander et Eliane Aebischer touche en fait un élément fondamental de l'école fribourgeoise. C'est la ligne de conduite de ma Direction et de la loi scolaire adoptée jusqu'à aujourd'hui, qui consiste à mettre l'obligation de fréquenter l'école en première position, en exigeant un juste motif pour accorder des congés individuels. Depuis 2014, la réglementation restrictive des jours de congé est appliquée de manière conséquente et bien établie au sein des écoles et parmi les parents d'élèves. L'octroi d'un congé, sur la base d'une raison valable et justifiée, relève de la responsabilité de la direction d'école pour les congés jusqu'à 20 jours et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport au-delà de 20 jours. J'observe aussi les demandes faites refusées pour des raisons personnelles ou des obligations professionnelles, des imprévus personnels. Ces demandes sont faites par des représentants légaux, les parents, qui pour une bonne moitié se trouvent dans le cadre de familles monoparentales ou de familles recomposées, cela veut dire dans des situations difficiles de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Je n'ai pas l'inventaire ni le chiffre de fausses annonces de maladies qui sont faites dans notre système, mais je m'en doute: on en entend des vertes et des pas mûres en la matière! Des parents qui meurent plusieurs fois à l'autre bout de la planète... Nous avons également un élément important à mentionner, c'est l'enquête que mène l'IDES, un institut de documentation qui analyse notre système suisse de formation et qui montre que les demi-jours de congé choisis individuellement, les jours joker, présents dans la législation scolaire de quinze cantons alémaniques et au Jura, ne présentent aujourd'hui pas de difficultés quant à la qualité de l'école suisse.

Le Conseil d'Etat a évidemment examiné de manière approfondie les avantages et les inconvénients de la proposition des motionnaires, en tenant compte de la qualité de la formation, de l'enseignement obligatoire ainsi que des résultats d'une enquête réalisée auprès des directions d'écoles, des associations professionnelles et des associations de parents. Bien sûr que nous sommes conscients qu'il y a des avantages et des inconvénients. A un certain moment, il y a de toute façon une pesée d'intérêts, une appréciation et le Conseil d'Etat vous propose d'adopter cette motion.

Premièrement, le monitoring de l'éducation de la CDIP montre que nos étudiants ont d'excellents résultats et que notre école est de qualité. Nous avons également, depuis 2014, des directeurs d'écoles primaires, c'est-à-dire une colonne vertébrale de conduite de l'école qu'il n'y avait pas avant. On a donc maintenant une centaine de personnes qui, en tant que directeur d'école, ont aussi la tâche de conduire et de s'occuper de ce type de congé. C'est donc une force opérationnelle supplémentaire. La qualité de notre école fribourgeoise n'est pas menacée par ces quatre demi-jours disponibles. Je crois qu'on peut aussi avoir un peu confiance dans les parents et dans leurs responsabilités. C'est nécessaire qu'ils aient aussi une possibilité légale de pouvoir choisir ces jours. Et on le constate aussi, dans tous les cantons où cela est permis, il n'y a pas d'abus du point de vue des parents.

L'introduction de ces quatre demi-jours à choix pour l'année scolaire, comme le proposent les motionnaires, n'amène pas de charges administratives supplémentaires. Mais on y voit quand même pour certaines parties, notamment du côté francophone pour l'école primaire et secondaire, une difficulté peut-être de gestion numérisée pas encore acquise des congés dans les classes. C'est pour cela que nous proposons d'attendre ou d'être en parallèle avec l'introduction de ce système pour faciliter le travail des enseignants quant à ce contrôle des jours joker qui pourraient être pris. Evidemment, selon l'avancée de l'implémentation de ce système, ça peut aller plus ou moins vite ou lentement.

La loi scolaire du canton de Fribourg doit tenir compte aussi des réalités sociales et donner aux parents qui sont responsables, au corps enseignant, au domaine de l'éducation en général, une certaine liberté de pouvoir concilier mieux vie professionnelle et vie familiale, ce qui me permet de revenir sur l'un ou l'autre point. J'ai mentionné le côté de la gestion de classes, en tout cas dans certains types d'écoles du canton où on ne peut pas l'assurer: on le fait encore manuellement alors qu'il faut avoir un dispositif numérisé pour faciliter le travail des enseignantes et des enseignants. Ce n'est pas une école "à la carte", c'est une école où l'on tient compte des réalités sociétales, notamment de concilier vie de famille et vie professionnelle. Alors, j'aime bien quand on me dit: "Les parents ont quatre demi-jours pour pouvoir concilier leur vie de famille et leur vie professionnelle" et que l'on refuse ça parce que sur le marché du travail on ne connaît pas le "Jokertag", c'est précisément un des éléments.

J'aimerais mentionner également que l'école fribourgeoise, comme elle existe, comme elle est vécue, est évidemment très stricte et que cela ne va pas diminuer. Nous avons une école où l'on a par exemple très peu de possibilités d'être un enseignant à la maison, on est très restrictifs. Il y a très peu de cas où l'on peut enseigner à la maison: il faut pratiquement être enseignant pour le faire. On a très peu d'écoles privées parce qu'on est exigeants, on exige finalement d'une école privée les mêmes formations qu'à l'école publique. On maintient les évaluations à tous les niveaux, la durée des leçons est parmi les plus longues de Suisse – et on n'a pas l'intention de les diminuer –, la formation des enseignants, on en parlait tout à l'heure, est exigeante à ce point que certains vont se former ailleurs aussi. Nous avons une présence aussi des soutiens dans les classes, qui n'a pas faibli ces dernières années. Quatre demi-journées pour concilier vie de famille et vie professionnelle, ce n'est pas une mise en danger de notre école fribourgeoise.

Ensuite, on peut s'inspirer, M. le Député Schneuwly, de ce qui se fait dans d'autres cantons. Mais je l'ai fait dans d'autres domaines et ça ne suffit pas. Il faut en quelque sorte sentir la chose au niveau cantonal, c'est beaucoup plus simple et ça marche mieux.

Il y a ici, en acceptant cette motion, le devoir pour ma Direction d'élaborer ensuite un cadre plus précis: quels jours? Comment organiser? Comment mettre en œuvre le dispositif? Cela fera l'objet de toute une réflexion et de nouveau de toute une consultation de tous les milieux que j'ai évoqués tout à l'heure, qui ont participé à la consultation sur la motion. Donc avoir un peu de temps ces prochaines années pour régler ça en détail, je crois que c'est tout à fait jouable et tous les partenaires pourront y participer. Je rappelle quand même que le principe d'un "Jokertag", c'est précisément, comme dans un jeu de cartes, que l'on peut l'utiliser comme on veut! Cela remplace toutes les autres cartes. S'il faut commencer à avoir une très longue liste de contraintes, ça ne remplit plus cela. Il y a donc un milieu à trouver, mais cela est tout à fait possible. Nous en avons les moyens et puis les consultations auront lieu pour cela.

Voilà, M^{me} la présidente, Mesdames et Messieurs, je ne veux pas rallonger, il est déjà passé 17 h, et vous avez déjà beaucoup discuté là-dessus. Je vous encourage à accepter cette motion et nous permettre ainsi d'introduire de manière, je dirais approfondie mais avec le temps qu'il faut, le système des quatre demi-journées appelées "Jokertag".

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 44 voix contre 38. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP). *Total: 44.*

Ont voté non:

Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). *Total: 38.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2019-GC-151

Des panneaux solaires sur les immeubles figurant au recensement des biens culturels du canton de Fribourg

Auteur-s:	Bonny David (PS/SP, SC) Berset Solange (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Dépôt:	12.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2518)
Développement:	12.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2518)
Réponse du Conseil d'Etat:	11.02.2020 (BGC mai 2020, p. 779)

Prise en considération

Berset Solange (PS/SP, SC). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse qui toutefois ne me surprend guère. Pourtant, comment aujourd'hui, avec les progrès techniques effectués dans le domaine des énergies renouvelables, ne pas être d'accord d'ouvrir la possibilité, tout en respectant le patrimoine, de poser des panneaux solaires sur et à côté de certains bâtiments dits protégés.

La pose de panneaux solaires dans des zones ou sur des habitations protégées doit être possible et compatible avec la protection du patrimoine. Ce sont des refus dans les communes dans lesquelles je siégeais qui m'ont interpellée. Je ne les

trouvais pas toujours fondés. On ne demande pas de défigurer la cathédrale de Fribourg ou le château de Gruyères, mais je pense qu'il est important que le Service des biens culturels ouvre un petit peu ses œillères et que les préavis ne se basent pas uniquement sur les recommandations du canton de Fribourg qui datent de 2014 et 2015. Ces critères généraux bloquent toute possibilité d'évoluer, malheureusement. Or, durant ces six dernières années, des évolutions techniques très importantes ont eu lieu. Notre motion demande que le Service des biens culturels aille également dans le sens d'une évolution positive. Il existe des progrès fulgurants et j'ai peur que l'on passe à côté de la possibilité d'avoir plus d'énergie renouvelable.

Le Conseil d'Etat mentionne dans sa réponse que la motion veut entamer l'intégrité et la beauté de nos sites. Je trouve cela un peu fort de café, parce qu'on défend quand même le patrimoine. C'est encore une fois ne pas accepter d'étudier l'intégration, les évolutions technologiques dans l'exploitation des énergies renouvelables. On peut le faire, M. le Conseiller d'Etat, tout en respectant l'intégrité et la beauté de nos sites. Le Conseil d'Etat estime en plus que le potentiel sur ou à côté des bâtiments protégés reste très faible. M. le Commissaire, je me pose alors la question de savoir sur quelle base le Conseil d'Etat affirme cela?

En parallèle, vous dites vouloir privilégier le tissu bâti contemporain. Je suis aussi d'accord avec cela, bien évidemment, mais je trouve qu'il est faux d'opposer les patrimoines contemporain et ancien car la motion demande uniquement, je le répète, de mettre en place des mesures qui permettront de concilier au maximum le développement des énergies renouvelables et la protection du patrimoine. Il faut un changement de pratique.

Mes chers collègues, je vous remercie de soutenir cette motion pour vraiment soutenir les énergies renouvelables.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention la motion demandant l'autorisation de poser des installations solaires sur les immeubles classés au recensement des biens culturels.

Permettre de poser des panneaux solaires sur un maximum de bâtiment paraît de prime abord un objectif louable. Prétendre que les panneaux solaires font désormais partie du paysage immobilier et ne détériorent en aucun cas la qualité du bâti est quelque peu exagéré. Personnellement, je verrais d'un très mauvais œil tous les toits de la vieille-ville de Morat recouverts de panneaux solaires ou modules photovoltaïques, en sachant que la couleur des tuiles, leur forme géométrique et la conception globale des toitures font partie de la beauté des sites médiévaux protégés. C'est d'ailleurs une chance que l'on ne puisse pas être autorisé à les recouvrir d'installations solaires. En effet, des panneaux solaires en vert, noir, gris foncé, bleu foncé, avec des supports et cadres métalliques, ne s'harmonisent pas du tout avec la beauté et la valeur historique de la vieille-ville de Morat par exemple.

Laisser la compétence au canton de faire une appréciation de situation tout en respectant les obligations dictées par le droit fédéral est une bonne alternative, ce d'autant plus que l'autorisation de poser des installations solaires sur les bâtiments ou sites protégés n'est pas automatiquement refusée. Plusieurs exemples ont été cités par le Conseil d'Etat, entre autres une ferme à Tavel et une autre à Ecuwillens, qui ont obtenu l'autorisation pour la pose d'une installation solaire. Toutefois, il est relevé au sein du groupe de l'Union démocratique du centre que certains refus d'autorisation de poser des installations solaires dépendent trop de positions personnelles de certains responsables. Un manque de cohérence et d'objectivité au niveau cantonal est malheureusement constaté.

Le groupe de l'Union démocratique du centre propose donc de rejeter la motion mais à une faible majorité, et de laisser les compétences au Conseil d'Etat d'apprécier chaque situation à sa juste valeur.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Notre groupe parlementaire a pris connaissance de la motion dont nous débattons en ce moment. Il constate que la réflexion de base part d'un principe de rigidité qui figerait toute démarche allant dans le sens d'une éventuelle exploitation des toits liée à des bâtiments classés. Nous avons pris connaissance des dispositions de la Confédération qui s'appliquent dans de tels cas, et des quatre conditions à respecter qui ne peuvent être plus claires. Il ne me semble donc pas y avoir de verrouillage absolu concernant les bâtiments ou les sites protégés sur lesquels aucune atteinte conséquente n'est bien entendu acceptée. On s'en réfère ici à ce que l'on voit, au regard porté sur notre patrimoine historique. Il y a des ajouts acceptables, notamment en terme de couleur, en ayant le moins d'impact possible.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous dit que les refus d'autorisation sont peu courants, tout en relevant que dans certains cas l'état des lieux ne se prête tout simplement pas à installer des panneaux photovoltaïques. Il y a donc un jugement objectif entre le souci de promouvoir des énergies renouvelables et l'autre qui est de conserver pour les générations futures un certain patrimoine historique de valeur, j'insiste sur le mot. En pratique, certains collègues de mon groupe affirment qu'il est aisé de développer du photovoltaïque sur les toits adaptés. D'autres remarquent qu'il est même ardu d'envisager la démarche sur des toits de bâtiments neufs. Vaste débat.

Notre groupe parlementaire refusera la motion dans sa majorité.

A titre personnel, je souligne que paradoxalement, lors de notre session d'août dans le cadre du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur les bâtiments du site AgriCo à Saint-Aubin, seize de vos collègues de

parti ont torpillé gentiment mon amendement qui demandait simplement de conserver un bâtiment et d'éviter de maintenir à coup de millions des toits sur lesquels on ne plaçait pas un mètre carré de panneaux photovoltaïques. Dans ce cas-là, vous avez été très compatissants, notamment avec les desideratas des Biens culturels. Chers collègues du groupe socialiste, je vous aime bien, mais je dois avouer que j'ai parfois de la peine à vous suivre. Cela doit être la retraite.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a examiné le rapport sur le postulat demandant un changement législatif afin de pouvoir poser des panneaux solaires sur certains bâtiments classés au recensement des biens culturels du canton ou de certaines zones spéciales.

C'est un sujet délicat qui tente de mettre en opposition la protection des objets à valeur patrimoniale importante et les initiatives d'innovation technologique en matière d'énergie. En principe, il faudrait ne pas toucher aux bâtiments historiques classés afin de ne pas ouvrir la porte à des modifications qui pourraient porter atteinte visuellement de manière majeure à notre patrimoine. Mais il serait aussi important de prendre en compte les innovations technologiques en faveur de la transition énergétique, notamment avec l'installation de panneaux solaires sur les toits. Des toits peuvent cependant aussi revêtir une importance patrimoniale dans leur matériau ou dans leur méthode de pose. Cela peut empêcher certains propriétaires d'accéder à l'énergie solaire. En fait, la législation cantonale et la pratique d'autorisation s'appuient sur le cadre législatif fédéral. La directive cantonale de 2015 précise ce cadre légal et visualise les mesures d'intégration au moyen de schémas et d'exemples. Si le cadre légal actuel est assez restreint, il permet toutefois, dans certains cas, la pose d'installations solaires, soit sur des parties moins visibles, soit avec des exécutions spéciales. La ferme d'Ecuvillens est d'ailleurs un projet collaboratif intéressant.

Il semblerait que ce soit plus l'application et l'interprétation du cadre légal dans certaines régions qui posent problème puisque la loi actuelle permet certaines autorisations. L'amélioration technologique, tant au niveau du matériau que des couleurs, augmentera certainement le nombre d'autorisations.

Enfin, il serait judicieux d'utiliser d'abord toutes les autres surfaces disponibles.

Dans une grande majorité, le groupe démocrate-chrétien estime que le cadre légal est actuellement suffisant et propose de ne pas accepter cette motion.

Cotting Charly (PLR/FDP, SC). Le prix de l'électricité photovoltaïque est aujourd'hui encore deux à quatre fois plus cher que le prix de l'électricité sur le marché, et cela même pour des installations de grande taille sur des bâtiments industriels ou agricoles. Malgré l'évolution technologique des panneaux s'intégrant mieux sur des bâtiments protégés, les panneaux les moins visibles sont encore plus chers et moins productifs que les panneaux habituels. Des moyens financiers publics sont donnés aux propriétaires qui font l'acquisition d'une installation photovoltaïque. Afin d'utiliser au mieux l'argent investi, qu'il soit public ou privé, de produire un maximum de kilowattheures par franc investi, il est souhaitable de réserver cet argent aux projets les plus efficaces. De plus, la quantité d'énergie concernée par cette motion est relativement faible, alors que des toits bien placés et non protégés ne sont pas encore exploités. La pratique du Service des biens culturels évolue et selon les cas, il autorise la pose de panneaux solaires sur des bâtiments protégés moyennant quelques aménagements. Une pesée des intérêts doit être faite entre la quantité d'électricité produite et les atteintes au patrimoine bâti, notamment en milieu urbain.

Au vu de ce qui précède, une majorité du groupe libéral-radical va rejeter la motion.

Bonny David (PS/SP, SC). Il faut juste se rappeler qu'il s'agit aujourd'hui de diminuer la quantité de CO₂ qui ne fait que d'augmenter. Il faut davantage de panneaux solaires. D'ailleurs, M. Chassot, nous avons accepté une résolution de votre groupe en septembre 2019 pour plus de panneaux solaires. Vous l'avez peut-être déjà oublié.

C'est également plus que jamais un sujet d'actualité et de préoccupations. On le voit lorsque la RTS signalait récemment encore que pour les toits suisses, on pourrait faire beaucoup plus d'électricité et arriver à 40% de la production électrique annuelle. Le 29 juillet 2020, *La Liberté* parlait justement du solaire sous-exploité. Il faut remplacer le nucléaire. L'hydraulique stagne et l'éolien aussi. Récemment, le 12 septembre, la revue scientifique *Sciences et Avenir* signalait que, selon une étude, les arbres grandissaient de plus en plus vite, donc absorbaient le CO₂. Très bien, mais le problème qu'ils viennent de constater est qu'ils meurent aussi plus vite. C'est un problème pour le stockage du CO₂ à long terme. Aujourd'hui, il nous faut vraiment une solution. On doit tout mettre en œuvre. Le bateau coule et il nous faut mettre tous les bateaux possibles pour garder les passagers en vie, c'est-à-dire nous.

Deuxième point, il faut répondre aux multiples demandes des personnes qui nous abordent chaque semaine. C'est vrai que j'ai oublié de le signaler: je suis syndic d'une commune et les gens viennent me trouver pour me dire qu'ils ne peuvent rien faire avec leurs panneaux, que les procédures sont longues et difficiles. Ce sont des durées qui ne finissent pas et qui épuisent finalement les volontés de se lancer dans le renouvelable. Je suis syndic de Prez-vers-Noréaz. Nous avons des maisons au centre du village avec des toits énormes, les plus grands du village, mais on ne peut rien faire parce qu'on est bloqués. Les propriétaires ont du mazout et ils vont remettre du chauffage à mazout car ils ne peuvent pas mettre de panneaux solaires.

Les églises, regardez leur hauteur! Il y a là aussi du mazout car on ne peut pas mettre de panneaux. Il y a des paysans qui viennent me trouver: ils ont des parties qui sont protégées et disent ne rien pouvoir faire non plus car on les en empêche. Vous nous montrez certes un exemple, mais c'est un exemple. C'est la croix et la bannière pour arriver à en avoir d'autres. Il faut vraiment aider aujourd'hui ces privés. Ce n'est pas une raison de dire qu'on a donné pour des entreprises qui pouvaient recouvrir leur usine de panneaux, donc tant que ce n'est pas fait vous ne le ferez pas. On ne va jamais avancer avec cela. Pourquoi est-ce qu'on empêche ces personnes de pouvoir avoir enfin de l'énergie renouvelable? Il faut là vraiment pouvoir avancer avec ces panneaux solaires.

J'aimerais juste encore signaler à M^{me} Schär que j'adore Morat. Vous savez que je cours le Morat-Fribourg. J'y viens quasiment tous les quinze jours pour courir et autres. Malheureusement, vous parlez de déformation de la ville. Eh bien je peux vous apporter un regard extérieur: commencez par retirer cet horrible bloc de béton qui est, je crois, une église que vous avez laissé construire à l'entrée de la ville! Et je ne parle pas des autres bâtiments qui sont en train d'envahir l'ancien champ de la bataille de Morat, parce que c'est vraiment catastrophique. D'ailleurs, j'ai l'intention de déposer quelque chose pour protéger ces zones.

M. Chassot, il faut juste quand même vous rappeler qu'avec votre amendement, vous bloquez complètement le projet AgriCo. Je crois que ce n'est pas le but aujourd'hui. On le voit dans le cadre du plan de relance, on doit vraiment avancer et c'est vrai que ce n'est pas le bon exemple. Si vous aviez fait votre travail de député, vous auriez été présent pendant la séance de la Commission des finances et de gestion et vous auriez déposé votre amendement à ce moment-là. Malheureusement, vous êtes parti, vous ne l'avez pas fait et ensuite vous venez avec vos remarques ici! Je ne peux quand même pas admettre cela. Je tenais quand même à répondre suite à votre remarque.

Aujourd'hui, on doit vraiment avancer avec ces panneaux solaires. Je crois que tout le monde doit pouvoir améliorer les énergies renouvelables. On en a vraiment besoin. C'est aussi pour les générations futures. Il faut qu'on puisse avancer dans ce projet et que je puisse enfin répondre à toutes ces personnes privées qui veulent en mettre sur leur toit et leur dire que ce sera possible.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). J'ai une certaine sympathie pour les deux motionnaires. J'ai probablement aussi, à ce moment-là, co-signé la motion qui part de l'idée assez louable de dire qu'il faut faire du renouvelable, qu'il faut changer notre mode de vie et que l'on doit aller dans quelque chose de moins polluant et que l'on doit aussi veiller au réchauffement climatique. Dans ce sens-là, je pense que c'est une bonne chose et je pense que les deux motionnaires ont tout à fait de bonnes intentions. Par contre, je me pose la question de savoir si notre politique est correcte, est utile en l'état. J'ai des sérieux doutes et c'est pour cela que je vais voter non tout à l'heure.

En est-on arrivé à un tel point que l'on n'a plus d'autre solution que d'utiliser des bâtiments protégés, des zones protégées de village? Je ne pense pas. Je pense qu'on a beaucoup de potentiel. Par contre, les gens dont a parlé M. Bonny, je pense que ces gens-là veulent peut-être faire du solaire simplement pour avoir le droit – les fameux 20% d'énergie renouvelable – de renouveler leur mazout. En autorisant cela, cela permettra naturellement de perpétuer du mazout. Je pense que ce n'est pas une bonne chose. Le jour où on aura aussi des matériaux qui vont bien s'intégrer au niveau de la brique, au niveau de la tuile, dans des bâtiments protégés, on pourra probablement revoir cette question.

Personnellement, je trouve que l'on mène aujourd'hui une politique fédérale et cantonale qui est un peu fautive par rapport à ce renouvelable. Ce n'est pas normal qu'on vise des petits patchworks dans des zones protégées alors qu'aujourd'hui, on n'exige pas de panneaux solaires sur de grandes halles agricoles et industrielles. J'ai ici des exemples très concrets. Le collègue Ducotterd, il y a trois ans, a construit une immense halle agricole et il était intéressé à mettre à disposition son toit de plus de 1000 m². Cela ne s'est pas réalisé pour la simple et bonne raison que ce n'était pas du tout rentable et personne n'avait un intérêt à le faire. Il aurait la même possibilité de le faire sur son toit de sa ferme protégée de 700 m². Il ne le fait pas non plus car le système n'est pas rentable. Cela veut dire que ces gens qui vont mettre sur des petits toits quelques mètres carrés, c'est qu'ils veulent avoir une autre approche des fameux 20% qu'exige la LATEC pour continuer le mazout dans le chauffage de base. Je vous le dis sincèrement: on a un problème au niveau fédéral. Il faut que l'énergie solaire redevienne rentable au niveau économique, efficiente au niveau économique et à ce moment-là, je trouve qu'on devrait imposer sur les grandes halles où il y a vraiment un impact important, un véritable résultat. On me dit qu'il faut faire du solaire tout proche de la consommation. Peut-être que le thermique solaire pour le chauffage de l'eau, on peut en discuter, mais si on fait du solaire pour l'électricité, l'électricité se déplace à la vitesse de la lumière. Il n'y a donc aucun intérêt particulier à consommer sur place, mais à alimenter le réseau d'électricité.

Dans ce sens-là, il y a peut-être des gens dans cette salle qui seront intéressés avec moi à se battre pour une autre politique d'énergie renouvelable, du photovoltaïque, en exigeant l'intervenant au niveau fédéral pour des prix corrects pour pouvoir arriver à quelque chose de rentable pour l'agricole et l'industriel. On exige beaucoup de chose sur un bâtiment, mais on

exige jamais qu'il soit recouvert, qu'il produise de l'énergie alors qu'on sait très bien que certains sont extrêmement adaptés pour le faire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, malgré la sympathie que j'ai pour les deux motionnaires, je vais voter non et je vous recommande de voter non. Par contre, s'il y a des gens intéressés à se battre avec moi pour améliorer la situation, une situation beaucoup plus globale, beaucoup plus large sur le solaire, vous êtes les bienvenus.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Mes liens d'intérêts: j'ai une maison en vieille ville d'Estavayer-le Lac. Nous étions sensibilisés par la question de l'énergie renouvelable et nous avons alors mis une pompe à chaleur, ce qui n'était pas suffisant pour chauffer l'eau. Nous avons alors envisagé de mettre du photovoltaïque au fond du jardin sur un cabanon et on nous a dit que c'était impossible car cela dénature la vue de la ville depuis le ciel.

Au travers des discussions que nous avons eu au sein du groupe, j'ai pu réaliser que le problème est plus lié à la personne du Service des biens culturels qui est en charge du dossier et c'est pourquoi je vais voter oui, car la loi actuelle donne beaucoup trop de liberté d'appréciation et la Broye vit aujourd'hui un manque de flexibilité en la matière.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Je veux juste répondre à mon collègue David Bonny. Lorsque la Commission des finances et de gestion a siégé à Grangeneuve pour traiter du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur les bâtiments du site AgriCo de Saint-Aubin, j'étais présent. M. le Président de la Commission des finances et de gestion, M. Brodard qui est présent, pourra en témoigner. J'avais préparé un amendement et j'ai dû sortir pour répondre à un téléphone qui concernait un décès dans ma famille que je n'avais pas pu programmer.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal responsable de l'aménagement depuis douze ans dans la commune de la Roche, qui a souvent à faire au Service des biens culturels.

J'ai été surpris d'entendre M. Bonny. J'ai cru qu'on n'était pas dans le même canton. On a de nombreuses zones protégées dans la commune de la Roche, de nombreuses fermes, de nombreux chalets, et à ce jour, je crois qu'il n'y a eu qu'un seul refus pour des installations solaires malgré de nombreuses demandes. Des modifications de projets, oui! Mais un seul refus. Et c'était simplement un chalet qui ne désirait pas couvrir ses tavillons, mais qui avait demandé une rose à côté du chalet, donc un problème de la DAEC.

Finalement, il me semble que dans ce canton il n'y a pas un problème avec la loi, mais avec le personnel. Je demande là au Conseil d'Etat d'intervenir. Quand j'ai un employé qui outrepassé ses compétences, je le remplace. Il faut simplement recadrer le personnel et estimer le devoir des gens. Il est impensable de modifier et de faire des lois pour des problèmes simplement d'appréciations personnelles. C'est pourquoi je vais rejeter cette motion.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je voudrais aussi confirmer à M. Bonny qu'il est tout à fait possible de poser aujourd'hui des panneaux solaires sur des bâtiments protégés. Comme cela a été dit, ma ferme a été classée en catégorie B et j'avais demandé l'autorisation de poser des panneaux solaires. Je l'ai reçue. J'ai finalement renoncé à mettre à l'enquête car, depuis septembre 2012, ce n'était plus intéressant de poser des panneaux solaires. Pour ceux qui avaient déposé leur demande avant septembre 2012, c'était intéressant parce qu'il y avait la RPC. Par la suite, ça ne l'était plus du tout. Par contre, il est tout à fait possible de poser des panneaux solaires sur un bâtiment protégé. Ce qui a été dit est faux. Ce n'est pas pour cela qu'il faut faire n'importe quoi n'importe où non plus! Je pense qu'on a des quartiers historiques dans la ville de Fribourg ou dans certaines villes que l'on doit quand même protéger. Je pense que cela est quand même nécessaire. Après, c'est clair que, sur des petits bâtiments, s'il y a des intégristes qui veulent poser n'importe quoi aussi ou empêcher n'importe quoi, je pense que c'est non plus pas terrible. Comme cela a été dit, c'est un problème de personne et non de la législation actuelle. La législation actuelle permet de faire des choses qui sont intéressantes et je pense qu'il faudra refuser cette intervention de manière à protéger aussi le patrimoine que nous avons aujourd'hui.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Je veux dire à M. Dafflon qu'il ne s'agit pas de remplacer du mazout pour vraiment remplacer du mazout. Il n'y a pas d'autres choix. Donc vraiment, la possibilité serait d'intervenir pour du renouvelable, complètement.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le Conseil d'Etat est bien sûr conscient des enjeux climatiques. Il agit en conséquence dans tous les domaines possibles. Je pense à la politique énergétique, à la nouvelle loi sur l'énergie, au plan climat et aussi aux directives pour la pose de panneaux solaires.

La pose de panneaux solaires n'est pas interdite sur des bâtiments et sur des sites classés, mais, selon la législation fédérale, elle ne doit pas constituer une atteinte majeure. La pose des panneaux solaires sur des bâtiments et sur des sites protégés nécessite donc un permis en procédure simplifiée pour faire cette vérification de l'atteinte majeure ou non. La pratique du Service des biens culturels est d'appliquer ce principe et d'étudier chaque demande sous cet angle, avec l'objectif de trouver une solution et non pas d'interdire. Le Service cherche, avec les requérants, des solutions pour réduire l'impact et on a plusieurs voies de solution, notamment le choix du bon produit, des matériaux et des teintes. On tient compte évidemment aussi des améliorations technologiques, de tuiles qui peuvent maintenant être utilisées, comme on en a un exemple dans le

message et qui ne pouvait pas l'être il y a quelques années. Il n'y a pas un refus du Service de tenir compte des avancées technologiques, au contraire.

On tient compte également de la bonne intégration, adaptée à la géométrie de la toiture, des pans entiers bord à bord, une pose affleurée, ceci pour permettre une intégration adaptée. La pose des installations est prioritaire sur des endroits peu visibles mais qui sont possibles.

Dans la majorité des cas, des solutions sont trouvées et en particulier, je tiens à insister, sur les grandes toitures agricoles – on en a des exemples dans le message –, qui ont un réel potentiel pour des productions efficaces à bon rendement.

Le Service des biens culturels me dit qu'il y a 20% des demandes qu'il faut refuser d'entrée de cause, 20% pour lesquelles on peut dire oui d'entrée de cause, et 60% où il y a des discussions entre partenaires pour trouver des solutions. Il y a donc de la marge de manœuvre, et c'est sur ces marges de manœuvre que le Service agit et se développe. Dans certains cas évidemment – sur des bâtiments dans des sites importants –, il n'y aura pas de solutions. Je pense aux bourgs médiévaux, que ce soit Gruyères, Fribourg, Romont, Morat ou d'autres, les églises, les châteaux, les centres de village protégés. De plus, très souvent, ces toitures ont des géométries très peu favorables. En terme d'énergie, cela représente, comme cela a été relevé par certains d'entre vous, un faible potentiel comparé au reste. L'intérêt de la protection prime dans ces cas-là. Il est aussi important de conserver nos sites et monuments intacts sous l'angle du capital touristique que cela représente pour notre canton.

Le plus grand potentiel se trouve sur des toitures de constructions récentes, mal ou pas du tout exploitées, comme les centres commerciaux, des bâtiments industriels, des villas, des immeubles, des maisons contemporaines... Et c'est ici qu'il faut mettre l'accent: plus de 85% des toits des bâtiments ni recensés ni protégés n'ont rien et pourraient être exploités, d'après les chiffres que m'a donnés M. le Directeur de la DAEC.

Enfin, on a peut-être aussi l'occasion de trouver de nouvelles solutions. Pourquoi pas, par exemple, une production dissociée du lieu protégé? Le propriétaire d'un bâtiment protégé pourrait produire son énergie solaire sur une toiture de tiers non protégée pour lequel il investirait et qui pourrait lui donner par exemple l'eau sanitaire ou lui permettre d'atteindre les quotas en la matière. Il y a là aussi des possibilités de développement sans toucher les endroits ou les bâtiments protégés eux-mêmes.

Beaucoup d'entre vous ont relevé le fait qu'il ne s'agissait pas finalement de la loi. La loi fédérale est là. Le canton l'applique. Il y a de la marge de manœuvre. Il ne faut pas modifier cette loi, mais ce sont des problèmes de personnes. Loin de moi l'idée de dire que tout est parfait et qu'au Service des biens culturels il n'y a aucun problème. Ce que je peux vous dire, c'est que c'est l'objet d'un travail entre moi-même et le chef du Service pour analyser cela, corriger le cas échéant, discuter avec les personnes et améliorer les situations. Ce n'est pas qu'une fois qu'on le fait, mais c'est tout le temps. J'ai déjà eu des contacts, notamment avec des représentants de la Broye, au sujet du travail qui est accompli par ce Service. Et on a pu améliorer la situation. Si vous avez des exemples, ou ceux qui ont mentionné des cas de blocages, venez m'en parler! C'est aussi mon rôle de pouvoir surmonter ces difficultés pour une application correcte dans le canton de la législation afférente.

Tout cela dit, Mesdames, Messieurs, je vous invite à refuser cette motion. Nous avons tous les moyens dans le canton pour pouvoir œuvrer en la matière.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 37 voix contre 24. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total: 24.*

Ont voté non:

Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Gaillard

Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). *Total: 37.*

Se sont abstenus:

de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport d'activité 2020-GC-119

Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) - 2019

Rapporteur-e:	Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	08.04.2020 (BGC août 2020, p. 2405)

Discussion

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). En 2019, la commission s'est réunie à trois reprises en séances plénières, comme à l'accoutumée.

C'est l'occasion de vérifier que la HES-SO respecte la convention d'objectifs. Parmi les objectifs atteints, je peux relever l'excellente employabilité, 93%, des étudiants sortis de la HES-SO. Ce taux indique la proportion de diplômés qui ont trouvé un poste de travail dans leur domaine d'étude douze mois après l'obtention du diplôme.

Il faut aussi souligner l'adaptation de l'offre d'études de la HES-SO, qui ouvre de nouvelles filières ou les réorganise pour mieux coller aux attentes du marché du travail.

Un important objectif a été aussi atteint puisque la HES-SO a obtenu en 2019 son accréditation par les expertes et experts de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ). Cette accréditation reconnaît à la HES-SO la capacité à assurer et à développer elle-même la qualité de son enseignement, de sa recherche et de ses prestations de services. Cette accréditation est néanmoins soumise à cinq conditions dont l'une d'elle est la nécessité de modifier la clé de répartition budgétaire afin d'octroyer au rectorat une marge de manœuvre plus grande pour mener à bien les missions que les cantons lui attribuent.

Parmi les objectifs atteints, on peut encore relever :

- > La bonne performance de la HES-SO dans la recherche de fonds destinés à la Recherche appliquée et au Développement.
- > Le développement des filières bilingues et trilingues auxquels les HES fribourgeoises contribuent beaucoup.

Pour les aspects financiers, je rappelle que les comptes 2019 sont communiqués en septembre 2020. Pour cette raison, nous traitons ici encore des comptes définitifs 2018. La contribution pour 2018 du canton est en baisse de 1 million par rapport au budget. Cette différence est due à la modification des équilibres du nombre d'étudiants qui vont étudier dans d'autres cantons. Néanmoins, cette tendance qui indique une baisse de la contribution cantonale fribourgeoise par rapport aux budgets devraient se poursuivre selon les projections pour les comptes 2019 et 2020. Les projections 2019 indiquent une hausse de la contribution de la confédération de 5,7 millions et une baisse 1,1 million pour l'ensemble des contributions des cantons.

Pour le nombre d'étudiants, la hausse se poursuit avec une augmentation de 1,99% sur une année pour atteindre 21 038 étudiants à la rentrée 2019.

Chaque année, un sujet est choisi par la présidence de la commission et approfondi durant les séances de la commission. En 2019, le sujet choisi fut le développement durable. Le directeur de l'HEPIA a présenté un projet ambitieux où les étudiants collaborent durant une semaine entière sur des projets de développement durable transdisciplinaire. La HES du Valais a organisé un cycle de conférences sur le développement durable et a aussi fait ériger dans la cour de l'école un totem sous la forme de deux containers en lien avec la thématique. Les HES-SO participent aussi à la plateforme UChange de

SwissUniversities qui recense les projets de développement durable au sein des hautes écoles suisses. On peut regretter que cette plateforme UChange ne compte qu'un seul projet de recherche fribourgeois sur 18 projets pour l'ensemble des HES-SO. On déplore ainsi le manque d'ambition et peut-être de moyens aussi dans notre canton en faveur de l'enseignement du développement durable qui doit être un sujet transdisciplinaire.

En plus des séances plénières ordinaires de la commission interparlementaire, la délégation fribourgeoise s'est réunie le 25 février 2019 en présence de M. Jacques Genoud, directeur général de la HES-SO//FR et M^{me} Anne Wicht, conseillère économique au secrétariat général de la DEE. Lors de cette séance, le modèle financier de la HES-SO fut présenté dans les détails. C'est un sujet important pour le canton de Fribourg. Les montants reçus par la HES-SO//FR pour la période 2017-2020 sont calculés sur les effectifs 2015-2016. Comme les effectifs de la HES-SO//FR croissent plus vite que la moyenne des autres écoles de la HES-SO, les sites fribourgeois sont ainsi péjorés en termes de montants reçus par étudiants.

Des corrections devraient être apportées au modèle financier de la HES-SO pour les années 2021-2024. La commission a été informée avant l'été que les discussions sont en cours sans en savoir la teneur. Peut-être que le commissaire du gouvernement qui préside aussi cette année le comité gouvernemental de la HES-SO pourra nous informer sur l'avancement des discussions?

La délégation fribourgeoise a été aussi informée de la problématique des infrastructures : en effet, la HEIA et la HEG commencent à se sentir à l'étroit et les besoins en nouveaux locaux deviendront une nécessité tout prochainement. La délégation s'est aussi penchée sur la problématique du nombre de stages disponibles dans les domaines des soins infirmiers. Le nombre de stages est un facteur limitant dans la formation des infirmiers et infirmières, et la HES n'en forme pas suffisamment. C'était déjà le cas avant la crise actuelle et nous savons ô combien les professions médicales sont importantes cette année.

Donc voici ma transition toute trouvée pour vous donner quelques informations sur la gestion de la crise sanitaire actuelle au sein de la HES-SO. Comme toute autre école, les HES ont été forcées de prendre des mesures importantes pour assurer l'enseignement à distance. L'engagement de l'ensemble du personnel enseignant, technique et administratif, fut exemplaire pour relever ce défi. La priorité fut de garantir les missions d'enseignement, la qualité de la formation et la qualité de la certification pour éviter que les volées 2020 puissent être qualifiées de volée COVID avec une dépréciation des diplômes.

Pour terminer, je remercie mes collègues de la commission interparlementaire HES-SO pour leur engagement très important et je remercie également les nombreux intervenants qui ont participé à la qualité des discussions et des présentations lors des séances de la commission interparlementaire.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich danke der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die Fachhochschule Westschweiz für ihren Bericht und auch dem Berichterstatter für die ausgezeichnete Berichterstattung. Die Kommission - Sie haben es gehört - spielt eine wichtige Rolle, sie gewährleistet die gute Leitung der grössten Fachhochschule der Schweiz und dies darf ich als Präsident des Regierungsausschusses dieser Fachhochschule sagen.

Am Rande unserer nächsten Sitzung - diese wird übrigens diesen kommenden Donnerstag stattfinden - ist bereits ein Treffen geplant, um die Fragen zu beantworten, die der vorliegende Bericht aufwirft.

J'annonçais l'année passée que les deux grands dossiers qui allaient ponctuer cette présidence seraient l'élaboration d'une convention d'objectifs pour la période à venir, sa vision 2021-2024, et finalement aussi celle d'un nouveau modèle financier.

Les travaux relatifs à la convention d'objectifs sont à bout touchant. Le comité gouvernemental devrait la valider définitivement ce jeudi. Elle devrait être ratifiée dans chaque canton.

Les objectifs que nous avons déjà validés s'inscrivent dans la continuité, on peut dire des précédents, mais fixent bien évidemment de nouvelles priorités pour les enjeux majeurs tel que le numérique, le développement durable, la collaboration avec les hautes écoles ou encore le renforcement de l'expertise de nos hautes écoles en matière de Ra&D entre autres.

Was das neue Finanzmodell betrifft, sind die Arbeiten im Gange. Der Regierungsausschuss hat bereits die Leitlinien des neuen Modells genehmigt und das neue Finanzmodell soll den Hochschulen die nötige Planungssicherheit geben, damit sie ihr Budget besser verwalten und die schwankenden Studierendenzahlen besser berücksichtigen können.

Das Budget 20, 21 steht kurz vor der Validierung. Es berücksichtigt bereits unseren Wunsch, eine gewisse Gleichbehandlung wiederherzustellen und das neue Finanzmodell sollte ab 2022 dann vollständig umgesetzt sein.

Le comité gouvernemental a également exprimé son souhait d'avoir une meilleure visibilité des ressources nécessaires aux projets stratégiques menés par le rectorat, notamment dans l'esprit de la recommandation émise au moment de l'accréditation. Cette question sera donc abordée avec la commission lors de la rencontre de ce jeudi.

Comme annoncé l'année passée, j'ai souhaité que le comité gouvernemental prenne le temps de la réflexion sur les moyens d'optimiser encore son fonctionnement. Par exemple, à chacune de nos séances nous prévoyons désormais un point

d'approfondissement qui donne l'occasion d'échanger ouvertement avec le rectorat sur les enjeux stratégiques. Il a notamment porté sur la question de la Ra&D au sein de la HES-SO avec l'apport d'experts externes. Juste pour dire, à l'occasion de notre prochaine séance qui aura lieu ce jeudi, un bilan de la gestion de la crise COVID sera présenté ce qui nous permettra d'évaluer quels défis et opportunités cette crise a apportés à l'institution. Nous avons d'ores et déjà prévu d'aborder l'année prochaine les questions de la durabilité et de la digitalisation. Nous avons également eu l'occasion de nommer un nouveau vice-recteur Enseignement: il s'agit de M. René Graf, personnalité déjà connue dans le domaine des hautes écoles, qui a notamment œuvré au sein de la Haute Ecole spécialisée bernoise.

Ich hatte auch den Wunsch geäußert, unsere gegenseitigen Erwartungen - zusammen mit dem Rektorat - zu erörtern. Zu diesem Zweck hat der Regierungsausschuss auf Vorschlag des Rektorats eine Firma beauftragt, den institutionellen Betrieb der Fachhochschule Westschweiz zu analysieren, damit er beurteilt und bei Bedarf angepasst werden kann. Die Arbeiten haben kürzlich begonnen und der Bericht wird dem Regierungsausschuss im nächsten Frühling vorgelegt.

Je me réjouis donc à cet effet de la future collaboration avec le prochain secrétaire général M. Axel Marion, qui succède à M^{me} Sarah Kopse.

Voilà donc pour le bilan de cette première année de présidence, qui comme vous pouvez le constater a été déjà extrêmement riche. Je dois relever ici que l'entente au sein du comité gouvernemental est très bonne. La collaboration avec les instances dirigeantes de la HES-SO l'est également.

Je remercie encore une fois la commission interparlementaire de contrôle pour sa confiance.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2019-GC-115

Initiative cantonale - Stop aux licenciements abusifs au retour du congé maternité: plus de protections pour les mères

Auteur-s:	Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC) Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	25.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2065)
Développement:	25.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2065)
Réponse du Conseil d'Etat:	21.01.2020 (BGC mai 2020, p. 769)

Retrait

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Nous avons déposé cette motion, mon collègue Elias Moussa et moi, suite aux manifestations du 14 juin – qui demandaient notamment l'amélioration des conditions de travail des femmes – afin de sensibiliser notre parlement à cette problématique. Cette motion avait également été déposée pour appuyer une initiative parlementaire du conseiller national Mathias Reynard concernant cette thématique du licenciement abusif au retour du congé maternité. Aujourd'hui, nous apprenons que cette initiative a été refusée par le parlement fédéral. Vu l'heure aussi très avancée, je ne vais pas développer plus les arguments, même si j'aurais eu vraiment à cœur de défendre cette initiative.

Je dirais juste, en conclusion, qu'au vu du tout récent vote négatif du parlement fédéral concernant ce sujet, nous continuerons à œuvrer pour essayer d'enrayer ce phénomène en hausse, qui discrédite et pénalise les mères de famille. C'est dans cette voie que nous nous engageons.

Nous retirons notre motion.

- > Les auteurs retirent leur motion.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Election judiciaire 2020-GC-127

Juge suppléant-e au Tribunal cantonal - Poste 1

Rapport/message: **17.08.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2868*)
Préavis de la commission: **02.09.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2910*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 99; blancs: 3; nuls: 1; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Jean-Marc Sallin*, par 94 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Sandrine Schaller Walker (1).

Election judiciaire 2020-GC-128

Juge suppléant-e au Tribunal cantonal - Poste 2

Rapport/message: **17.08.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2868*)
Préavis de la commission: **02.09.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2910*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 95; blancs: 3; nuls: 3; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Sandrine Schaller Walker*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix M. Laurent Grobéty (5).

Election judiciaire 2020-GC-129

Assesseur-e au Tribunal pénal économique (poste n° 1)

Rapport/message: **17.08.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2868*)
Préavis de la commission: **02.09.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2910*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 100; blancs: 1; nuls: 3; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Céline Cal*, par 90 voix.

Ont obtenu des voix MM. Thibaud Demaison (42), Matthias Rentsch (4), Nicolas Bürgisser (3) et Daniel Wiedmer (1).

Election judiciaire 2020-GC-130

Assesseur-e au Tribunal pénal économique (poste n° 2)

Rapport/message: **17.08.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2868*)
Préavis de la commission: **02.09.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2910*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 100; blancs: 1; nuls: 3; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu M. Julien Joseph Collaud, par 70 voix.

Ont obtenu des voix MM. Thibaud Demaison (42), Matthias Rentsch (4), Nicolas Bürgisser (3) et Daniel Wiedmer (1).

Election judiciaire 2020-GC-131

Assesseur-e au Tribunal pénal économique (poste n° 3)

Rapport/message: **17.08.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2868*)
Préavis de la commission: **02.09.2020** (*BGC septembre 2020, p. 2910*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 100; blancs: 1; nuls: 3; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu M. Franz-Joseph Walter, par 66 voix.

Ont obtenu des voix MM. Thibaud Demaison (42), Matthias Rentsch (4), Nicolas Bürgisser (3) et Daniel Wiedmer (1).

> La séance est levée à 18 h 06.

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*